

Finances

Budget Primitif

Rapport de présentation

2021

Budget primitif 2021

Rapport de présentation

Conseil métropolitain du 9 avril 2021

Les orientations budgétaires 2021 de Nantes Métropole ont été présentées et débattues lors du Conseil métropolitain du 12 février dernier. Elles ont été l'occasion de décrire le contexte financier incertain dans lequel ce budget s'inscrit, assez fortement impacté par la crise sanitaire d'abord, puis par la crise économique et sociale qu'elle engendre, et ses conséquences. L'élaboration du budget primitif 2021 s'opère également dans un contexte de réforme fiscale (suppression de la taxe d'habitation) venant limiter l'autonomie fiscale des collectivités.

Ce débat a permis de montrer que la stratégie financière adoptée depuis le mandat précédent serait poursuivie dans la construction de ce budget, parce qu'elle restait pertinente pour atteindre nos objectifs de politiques publiques et permettait de financer, en garantissant une situation financière saine, notre programme ambitieux d'investissement pour ce mandat.

Ce budget 2021 est un budget de transition, de gestion de crise, mais aussi d'impulsion du nouveau mandat avec l'intégration des premières actions du projet métropolitain. Il doit aussi permettre, tout en maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement, d'accompagner la crise pour faire face aux besoins des populations les plus fragiles, des associations, et assurer la relance économique sur le territoire pour l'essor du tissu économique local. Et, dans le même temps, il doit permettre de financer les premières actions du mandat, comme la baisse des abonnements de transports et la gratuité les week-ends, tout en se préservant des marges de manœuvre pour l'avenir.

Ainsi, les conséquences de la situation sanitaire et économique viennent dégrader nos équilibres financiers. Ce nécessaire effort de la collectivité pour soutenir le territoire dans cette période est rendu possible par notre bonne situation financière, fruit de l'application de notre stratégie financière au précédent mandat.

Le budget 2021 s'inscrit alors dans la continuité des précédents : avec pour ambition le maintien d'un niveau suffisant d'épargne pour garantir la réalisation du projet de la majorité métropolitaine, avec un fort niveau d'investissement et un développement du service public parallèle à celui du territoire et de son attractivité.

Enfin, s'agissant du premier budget de la nouvelle mandature, sans présager de la stratégie financière qui sera adoptée pour le mandat, ni de l'actualisation de la programmation pluriannuelle des investissements, qui seront arbitrées en cours d'année 2021 et présentées lors du débat d'orientation budgétaire du budget primitif 2022, il prévoit des inscriptions budgétaires correspondant aux réalisations concrètes du projet métropolitain déjà approuvées, et aux premières actions « phares » du nouveau projet politique.

I- Un budget 2021 au service du projet métropolitain

Le budget global de la Métropole (tous budgets confondus) **s'élève en 2021 à 1 393 M€** (retraité des flux croisés entre budgets).

En matière d'investissement, il est proposé un volume total de 494,3 M€ de crédits de paiements tous budgets confondus (incluant la subvention d'équipement versée à la SEMITAN de 10,6 M€), **en hausse de 8,2% par rapport aux crédits de paiements votés en 2020** (456,8 M€, subvention d'équipement SEMITAN comprise), à un niveau déjà élevé mais impactés par l'arrêt des chantiers pendant les 2 mois du premier confinement de mars à mai 2020. Ce montant est similaire aux 500,2 M€ inscrits au stade du BP 2020. **Le budget 2021** marque alors la fin du mandatement des projets du mandat passé, ainsi que **l'amorce du programme du nouveau mandat.**

Le budget 2021 permettra de financer un service public de qualité au service de l'ambition de la Métropole de renforcer la dynamique économique du territoire, tout en confortant son équilibre et sa cohésion sociale.

4 axes pour le projet métropolitain

Ces derniers mois de crise et les enjeux à venir, notamment celui de l'emploi en rapport avec l'état incertain de l'économie à venir, confirment le cap déjà engagé au précédent mandat et dessinent le visage du nouveau projet métropolitain 2020-2026. Il repose sur quatre grandes orientations qui entendent répondre aux urgences du présent et saisir les opportunités liées à l'avenir :

- **L'urgence sociale**
- **La transformation écologique du modèle de société**
- **La proximité**
- **Le dialogue citoyen**

Le projet métropolitain s'incarne ainsi via 2 piliers, qui doivent irriguer toute l'action métropolitaine :

- **la transition écologique :**
construire une métropole adaptée au changement climatique, renforcer la biodiversité tout en soutenant la production de logements, élaborer les schémas piétons, des itinéraires cyclables et des bus, développer la pratique des transports en commun par la mise en œuvre de la gratuité les week-end et la baisse du prix des abonnements, conduire le projet d'étoile verte, actualiser notre feuille de route transition énergétique, promouvoir l'agriculture durable,...
- **l'égalité :**
par la poursuite du dialogue avec les acteurs pour apporter des réponses face aux besoins des habitants des quartiers populaires suite à la crise sanitaire, pour relancer la production du logement social et la rénovation thermique du parc social, œuvrer pour l'égalité homme-femme, mettre en œuvre le 1 % métropolitain pour l'hébergement des personnes sans abri, ainsi que la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté, agir envers les aînés avec le soutien aux CLIC dans la suite du grand débat longévité,...

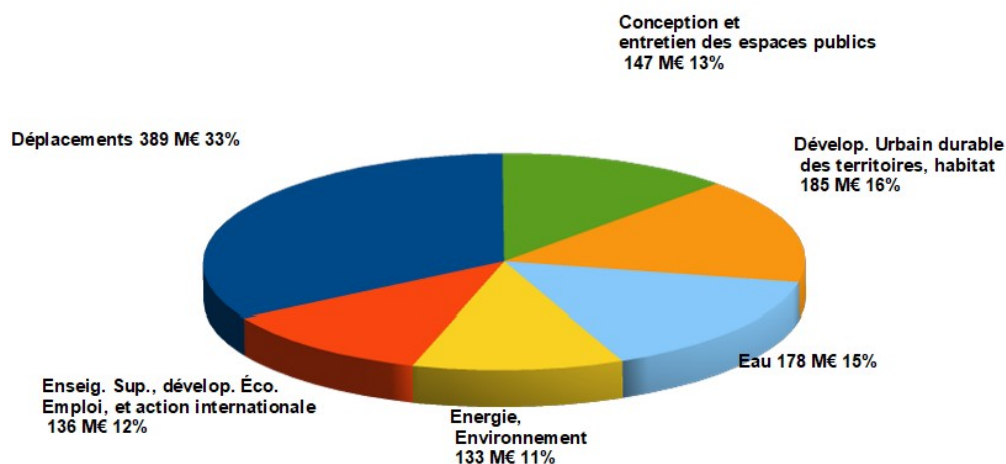
Ces objectifs seront poursuivis et réalisés en repensant les modes de faire de notre action publique, notamment en s'appuyant sur :

- **Proximités :**
Élaborer une doctrine sur les espaces publics de proximité à l'échelle des 24 communes de la métropole, poursuivre le programme de réhabilitation des déchetteries et écopoints, déployer la police métropolitaine des transports en commun...
- **Dialogue et transparence :**
Faire le bilan de la concertation publique sur le développement de nouvelles lignes de tramway, évaluer le plan d'actions des modes actifs et de la ville à 30 km/h, amplifier le dialogue citoyen dans la fabrique de la ville à l'échelle des 24 communes, assurer la concertation sur le déploiement de la 5G pour les communes qui le souhaitent, préparer un dialogue citoyen au territoire...
- **Alliances des territoires :**
Élaborer un plan d'actions à 5 ans « alliance des territoires » autour des thématiques de l'alimentation, la transition énergétique, la mobilité, le développement économique...

- **Innovation et expérimentation**
pour favoriser une démarche de reprise économique durable, soutenir la recherche et les acteurs économiques dans la crise que nous traversons...

Un effort conséquent en faveur des politiques publiques métropolitaines

Le budget 2021 consacre ainsi 1,17 Md€ (fonctionnement + investissements tous budgets) directement affecté à l'exécution des politiques publiques sur le territoire.



(hors moyens généraux et gestion financière)

Un endettement progressif et maîtrisé permettra de financer ce fort volume d'investissement, sans atteindre une capacité de désendettement de 7 ans que nous avons fixée comme limite pour la fin du précédent mandat. La santé financière de la collectivité se trouve ainsi préservée.

L'épargne et l'autofinancement

SYNTHESE FINANCIERE – tous budgets *

TOUS BUDGETS (en M€)	BP 2020	BP 2021	% Evolution BP2021/ BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	1 014,4	1 003,5	-1,08%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	763,8	791,0	3,56%
Epargne de gestion	250,6	212,4	-15,21%
Taux épargne de gestion	24,70%	21,17%	
Frais financiers	20,9	17,1	-17,90%
Epargne brute	229,7	195,3	-14,97%
Taux épargne brute	22,64%	19,46%	
Remboursement en capital de la dette	92,9	90,5	-2,64%
Epargne nette	136,8	104,9	-23,34%
Taux épargne nette	13,49%	10,45%	
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	120,0	132,0	9,98%
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	500,2	494,3	-1,17%
Besoin de financement	243,4	257,5	5,79%
Taux d'autofinancement	27,35%	21,21%	
Encours de dette au 1er janvier	823,5	908,0	10,26%
Capacité de désendettement au 1/01/n	3,6	4,6	

* en solde net de la mutualisation

Tous budgets confondus, le niveau d'épargne nette, à 104,9 M€, diminue de 31,9 M€ entre les BP 2020 et 2021. Ceci du fait de recettes en baisse, principalement liées à la crise et à l'application de la gratuité les week-ends dans les transports en commun (-1,08% par rapport à 2020, soit -1,15% corrigées des baisses de recettes dues à la crise et des reprises de provisions), alors que les dépenses de fonctionnement évoluent plus fortement, notamment à cause de la crise sanitaire (+2,99% frais financiers inclus, soit +2,45% hors dépenses exceptionnelles liées au COVID).

Il permet cependant de financer, au stade du budget primitif, plus de 21% des investissements 2021, qui seront d'un niveau similaire au budget 2020, à 494,3 M€.

257,5 M€ d'emprunts (tous budgets) sont prévus au BP 2021. Ce volume sera toutefois ajusté en cours d'année, notamment avec la reprise de l'excédent 2020, et le niveau de réalisation des investissements. Le niveau d'emprunt qui en résulte bénéficie de la stabilisation de l'endettement du précédent mandat. La capacité de désendettement reste ainsi contenue à 4,6 ans au stade du BP 2021.

Nantes Métropole reste en capacité de poursuivre son ambition pour le territoire, qui se traduit par un fort niveau d'investissement : à 494,3 M€ soit un niveau équivalent à celui de 2020 (500,2 M€).

Ainsi, au stade du budget primitif 2021, 52,1 % des investissements globaux sont financés par emprunts et 47,9 % par les ressources propres de la Métropole (autofinancement et autres recettes d'investissement).

Un budget non soumis au cadre de la contractualisation avec l'État en 2021

La loi de programmation des finances publiques de 2018 à 2022 avait posé le principe d'une participation des collectivités à la réduction du déficit public. Ainsi, les 322 plus importantes collectivités, dont Nantes Métropole, ont été invitées à conclure un contrat avec l'État limitant l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. La métropole s'est vu appliquer le taux annuel de 1,2% dans ce contrat, sur 3 ans.

Pour 2021, contrairement au budget 2020, aucune reprise financière n'est inscrite au budget primitif, le gouvernement ayant accepté, en cette période de crise exceptionnelle, d'annuler la contractualisation pour 2020, du fait de l'envolée des dépenses des collectivités nécessitées par la crise sanitaire et de la chute de leurs recettes tarifaires et fiscales, dans le même temps.

La réforme de la fiscalité locale et ses impacts pour la collectivité

A compter de 2021, 80 % des ménages ne paient plus de taxe d'habitation (TH) sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation sur les résidences principales, dont continueront à s'acquitter 20 % des foyers fiscaux, devient un impôt d'État jusqu'à sa suppression progressive en 2023. Les 80 % de foyers fiscaux qui bénéficiaient du dégrèvement en sont désormais exonérés.

Dès 2021, les EPCI récupèrent une fraction de TVA nationale. Pour compenser la perte de produit de TH, Nantes Métropole percevra ainsi une fraction du produit net de la TVA de N-1. Pour chaque collectivité sera calculée une fraction de TVA, rapport entre la perte de produit de TH à compenser et le montant net de TVA encaissé par l'État.

Concernant les communes, la part de taxe foncière des Départements leur est intégralement transférée. Celle-ci est répartie grâce à un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national qui vise à leur garantir la compensation à l'euro près, en neutralisant les phénomènes de sur-compensation et de sous-compensation.

Pour éviter des bouleversements sur les potentiels fiscaux et indicateurs financiers suite à la disparition de la TH, les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations seront neutralisés.

III- La réalisation du programme d'investissement

Les dépenses d'investissement tous budgets confondus

Dépenses sur AP tous budgets	Proposition d'ajustement des AP	BP 2021	Crédits votés 2020	Evolution crédits 2020 / BP 2021	Crédits 2 022	Crédits ultérieurs
PP01 Déplacements	123,6 M€	138,4 M€	134,1 M€	3,2%	155,8 M€	542,1 M€
PP02 Enseignement supérieur, recherche, innov. économique	2,0 M€	16,6 M€	13,0 M€	27,2%	18,8 M€	5,8 M€
PP03 Développement économique du territoire	13,1 M€	28,2 M€	24,0 M€	17,7%	26,2 M€	54,9 M€
PP04 Emploi	0,9 M€	0,9 M€	1,0 M€	-18,7%	0,0 M€	1,0 M€
PP05 Energie	4,3 M€	3,8 M€	3,3 M€	14,1%	4,2 M€	3,9 M€
PP06 Environnement	12,2 M€	13,3 M€	9,0 M€	48,3%	27,3 M€	9,4 M€
PP07 Eau	40,6 M€	53,4 M€	43,7 M€	22,3%	90,1 M€	43,3 M€
PP08 Développement urbain durable des territoires	113,7 M€	90,1 M€	87,9 M€	2,4%	68,5 M€	256,0 M€
PP09 Habitat	32,7 M€	34,8 M€	22,0 M€	58,7%	41,2 M€	47,2 M€
PP10 Conception et entretien des espaces publics	56,7 M€	72,2 M€	57,2 M€	26,2%	89,3 M€	19,4 M€
PP11 Action internationale - Europe	0,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	-69,4%	0,4 M€	0,0 M€
PP12 Moyens généraux et Gestion financière	18,1 M€	30,9 M€	50,7 M€	-39,0%	21,6 M€	17,0 M€
TOTAL Dépenses tous budgets en AP	417,8 M€	482,6 M€	446,1 M€	8,2%	543,5 M€	1000,1 M€

présentation en tous budgets et répartition par politiques publiques

Au BP 2021, **les crédits de paiement des dépenses d'investissement** gérées en Autorisations de Programmes s'élèvent à **482,6 M€ tous budgets**, hors remboursement du capital de la dette, opérations financières (1,1 M€), et hors subvention d'équipement versée à la SEMITAN (10,6 M€). **Au total, les investissements prévus atteignent 494,3 M€.**

La politique déplacements conduit à l'inscription de crédits de paiement à hauteur de **138,4 M€** (contre 134,1 M€ votés en 2020), pour financer entre autres la participation aux travaux liés au transfert de la gare de fret Nantes Etat au Grand Blottereau (16,1 M€), les travaux d'aménagement du périphérique porte de Gesvres (7,85 M€), le projet Gare (4,2 M€). Ainsi, ce sont au total 29,2 M€ qui seront versés à la SNCF et 3 M€ qui seront versés à l'Etat en 2021 au titre des participations et subventions d'investissement de Nantes Métropole pour le cofinancement de ces travaux.

En matière de vélos et modes doux, 4,1 M€ sont prévus au titre des plans communaux de déplacement doux, (dont la liaison Pirmil/Trentemoult à Rezé, la rue Ile Chaland à Basse Goulaine, les secteurs Europe et Lindbergh à Saint Sébastien, le village des Pégers Reigniers à Vertou, la section 1 de la route de Nantes à La Chapelle, la liaison La Gatine Saint Herblain/Chabossière, le franchissement cyclable Porte de la Chézine à Saint Herblain...), 5,1 M€ pour les autres dépenses liées au vélo et modes doux (axes structurants, stationnement vélos, petits aménagements...) et 1 M€ pour l'aménagement de voies réservées au covoiturage. Enfin, la poursuite des travaux sur les pontons, engagement issu du Débat Loire, nécessite 1,1 M€ de crédits en 2021.

En matière de transports collectifs, ce sont 85,5 M€ de crédits de paiement prévus en 2021, dont 22,1 M€ pour l'acquisition des rames de tramway fabriquées par Alstom, 25,2 M€ pour l'acquisition de matériels roulants et de bus, et 7,9 M€ pour les travaux de rénovation du tramway entre Commerce et Médiathèque.

Un effort est également consenti pour **les projets d'espaces publics et la voirie (72,2 M€**, contre 57,2 M€ en 2020), avec les travaux programmés dans les 24 communes (contrats de co-développement pour 42,2 M€ toutes politiques publiques confondues). Par ailleurs, sont prévus 12,3 M€ au titre des travaux d'Entretien-Réparation-Sécurité des voiries, 3,8 M€ pour la rénovation des ouvrages d'art, berges et quais (avec le lancement des études pour les travaux de rénovation du quai de la fosse et des ponts Aristide Briand et Clémenceau), 3 M€ pour la modernisation de l'éclairage public en vue d'économies de consommation d'électricité et 1,8 M€ pour l'entretien de la régulation de trafic.

Au titre du **développement urbain et de la politique de l'habitat**, l'effort financier est accentué avec des prévisions de dépenses de **124,9 M€** (contre 109,9 M€ en 2020), notamment pour la politique de réserves foncières (23,2 M€), pour les aménagements de l'île de Nantes (11,4 M€ pour la CPA Ile de Nantes),

l'aménagement du Bas-Chantenay (5,6 M€), les aménagements d'espaces publics sur la Place Petite Hollande (1,3 M€), la poursuite des dépenses pour la ZAC Primitif les Isles (8,4 M€) et le développement des ZAC dans les communes. Des crédits de paiement 2021 sont notamment prévus au titre des ZAC Habitat déjà lancées : ZAC Les Ormeaux à Bouaye (148,8 K€), ZAC Centre Bourg Pontereau Piletière à Mauves S/Loire (192 K€), ZAC Indulgences à Ste Luce (221,4 K€), ZAC Rives de Loire à Couëron (248K€), et au titre des ZAC économiques lancées : participation ZAC Moulin Cassé/ Croix Rouge à Bouguenais/St Aignan (524 K€), participation ZAC Métairie Rouge à la Chapelle (360 K€).

Concernant le renouvellement urbain, 17,1 M€ sont prévus : 3,6 M€ au titre de la CPA Pré Gauchet, 3,7 M€ au titre de la ZAC Bottière Pin Sec, 2 M€ pour le Grand Watteau et 0,7 M€ pour la CPA Place des Dervallières, 1,2 M€ pour la poursuite de l'aménagement des espaces publics Preux à Saint-Herblain, 1,2 M€ pour la ZAC Nantes Nord. Par ailleurs, se poursuivent les aménagements prévus à Bellevue (1,7 M€).

En outre, sont prévus les crédits liés à l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage de Saint-Herblain (0,25 M€) et Carquefou (0,2 M€) et aux études pour les aires du Pellerin, la Montagne, Couëron et Nantes Chantrerie, ainsi que pour la rénovation des aires d'accueil (0,3 M€).

Près de 4,4 M€ sont prévus pour les travaux de réhabilitation et de branchement du réseau d'eaux pluviales, avec notamment les travaux à Rezé Ilot Lamour les Forges, à Vertou rue des Reigniers, à La Chapelle Beauregard, à Orvault avenue Ferrières, à Couëron Verrerie, à Saint-Herblain Villars Chézine, aux Sorinières rue de la Chatterie, à Bouguenais Chemin de la Ranjonnière, au Pellerin Château Sourdille et à Nantes rue Noire et avenue de Tyrol.

Par ailleurs, 12,4 M€ sont alloués pour la construction et 4,1 M€ pour la réhabilitation et l'amélioration énergétique des logements du parc social, ainsi que des participations à la réhabilitation du parc privé pour 2,8 M€ et à l'accession en logement abordable (1 M€).

Concernant **la politique de développement économique et grands équipements (28,2 M€)**, 2021 verra les travaux d'amélioration du stade de la Beaujoire (6,2 M€), avec notamment la 2^{ème} tranche des travaux de modernisation des sanitaires et les aménagements liés à la coupe du monde de rugby en 2023, les travaux de restructuration de la Cité des Congrès (2,8 M€ dont 1,9 M€ pour la remise à niveau numérique), l'entretien des équipements sportifs (0,5 M€) et culturels (0,4 M€), du Château des Ducs (0,6 M€) et du Zénith (0,2 M€). Une enveloppe d'entretien durable est ouverte pour le MIN (80 000€ en 2021) ainsi que les derniers paiements de son installation (2,9 M€). Seront aussi lancées les études pour la création d'un nouveau Planétarium, la restructuration du Muséum d'histoire naturelle et l'installation d'une clôture autour du Parc des Expositions.

L'accent est aussi mis sur **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (16,6 M€)**, avec la poursuite du projet de Plateforme de valorisation économique et créative aux Halles 1 et 2 (2 M€), du bâtiment santé rue Bias (6,7 M€), la poursuite des études pour la nouvelle faculté de médecine (0,75 M€), le soutien aux travaux de la nouvelle Ecole de Design sur l'île de Nantes (1,68 M€) et de l'École nationale supérieure maritime (ENSM, pour 0,9 M€).

Les ouvertures d'Autorisations de Programmes proposées au budget primitif 2021, permettant l'engagement de projets nouveaux et la réalisation de la programmation d'entretien durable des équipements, s'élèvent à **417,8 M€**.

Elles concernent principalement les transports collectifs, avec l'ouverture d'une enveloppe prévisionnelle de 100 M€ pour la réalisation de nouvelles lignes de tramway dans le cadre de la concertation, de l'augmentation de 9,1 M€ pour poursuivre les études projet pour la rénovation de la ligne 3 du tramway et de 5 M€ pour les études opérationnelles pour la desserte de l'aéroport.

En matière de déplacement doux, une enveloppe de 30 M€ est ouverte pour réaliser les 2 premiers axes vélos Dalby / Route de Sainte Luce et Route de Vannes (15 kms de linéaire), des liaisons vélo dans les communes, ainsi que 5 M€ pour le projet de cheminement Loire à pieds.

En matière de politique de la ville, 53,8 M€ sont ouverts pour la ZAC Nantes Nord. De nouvelles participations au titre des ZAC Habitat sont prévues au BP 2021, dont celle pour la ZAC Gaudinière à la Montagne (1,3 M€).

Par ailleurs, sont ouvertes de nouvelles enveloppes liées à la construction et réhabilitation de logements sociaux, et de construction de logements sociaux à loyers accessibles (respectivement +11,9 M€, +2,6 M€ et +6 M€), et aux aides à la réhabilitation énergétique des logements sociaux (+5 M€).

En complément pour la transition énergétique, 4,2 M€ sont prévus pour les rénovations énergétiques BBC des logements privés. Concernant le patrimoine métropolitain, 1,06 M€ sont prévus pour l'installation de panneaux photovoltaïques (projet sur les P+R Vertou et Neustrie) et 0,5 M€ pour les travaux de rénovation énergétique, en plus des enveloppes d'entretien durable.

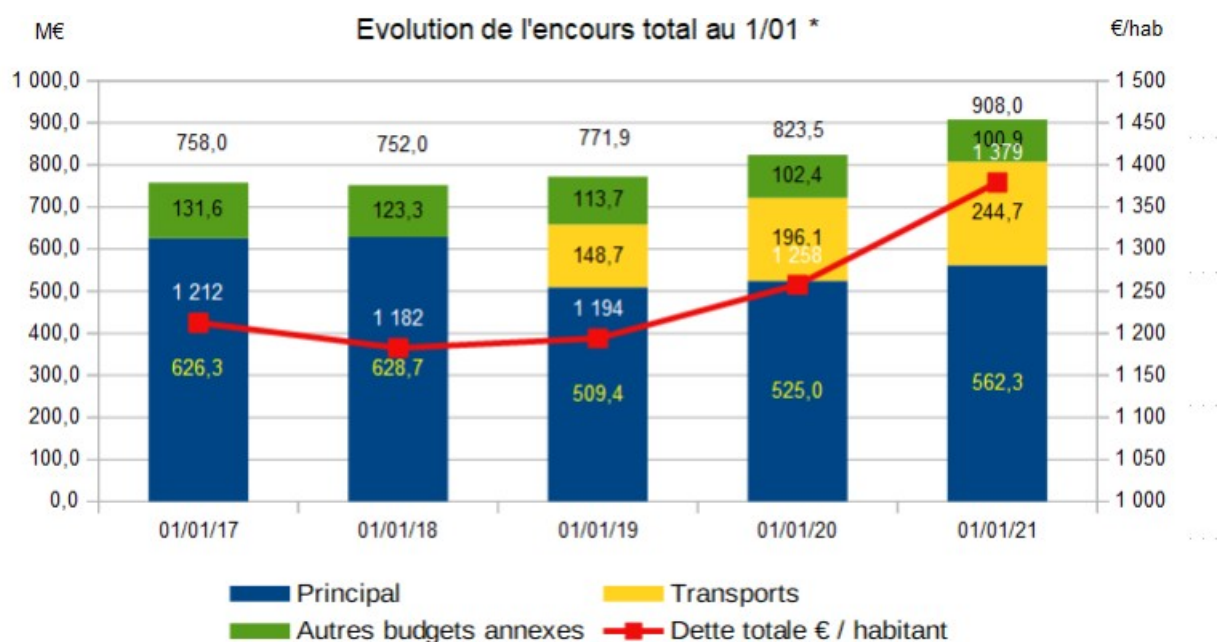
Les enveloppes liées aux réserves foncières sont prévues à près de 23 M€, 5 M€ de provisions, 4 M€ de réserves liées aux PAF Habitat et 3,5 M€ pour l'acquisition du bien situé au 7 rue du Seil à Rezé.

Près de 4 M€ sont ouverts pour les travaux de réhabilitation et de branchement du réseau d'eaux pluviales et les études et améliorations hydrauliques.

En outre, la programmation de nouveaux aménagements de voirie dans les territoires communaux porte en 2021 sur une enveloppe de 29,2 M€.

IV- La dette de Nantes Métropole (tous budgets confondus)

La dette totale de la Métropole s'élève au 1^{er} janvier 2021 à **908,0 M€** tous budgets confondus, en hausse de 84,5 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2020 (ou de 45,9 M€ hors avances remboursables de l'Etat), soit 1 379 €/habitant.



* Encours retraité de certaines écritures au compte 1687 (PAF habitat et acquisitions foncières différées)

La dette du budget principal atteint 562,3 M€ et représente près de 62 % de l'encours. Celle du budget annexe transports (244,7 M€) en constitue 27 % (dont 38,6 M€ d'avances remboursables de l'État aux Autorités Organisatrices de la Mobilité versées fin 2020). En dehors du budget annexe stationnement (20,3 M€), les autres budgets annexes (100,9 M€ de dette au total) se désendettent.

Budget	Encours au 01/01/2020	Encours au 01/01/2021	
Principal	525,0 M€	562,3 M€	61,9%
Transport	196,1 M€	244,7 M€	27,0%
Déchets	6,0 M€	5,0 M€	0,6%
Eau	63,6 M€	58,3 M€	6,4%
Assainissement	20,9 M€	16,7 M€	1,8%
Stationnement	11,3 M€	20,3 M€	2,2%
Locaux Industriels et Commerciaux	0,7 M€	0,6 M€	0,1%
TOTAL	823,5 M€	908,0 M€	100,0%

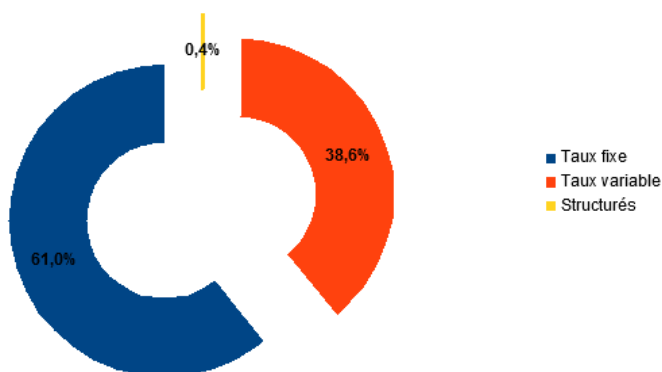
En 2020, Nantes Métropole a mobilisé 90 M€ d'emprunts pour financer les investissements de son budget principal, et 25 M€ pour le budget transports et 10 M€ pour le budget stationnement.

Parmi ces contrats, 50 M€ ont été signés à taux variable et 75 M€ à taux fixe (allant de 0,41 % à 0,58 %).

Au 01/01/2021, l'encours du budget annexe transports comprend également une avance remboursable à taux 0 % sur 10 ans de 38,6 M€, accordée par la Préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre du dispositif de soutien aux collectivités et notamment aux autorités organisatrices de la mobilité.

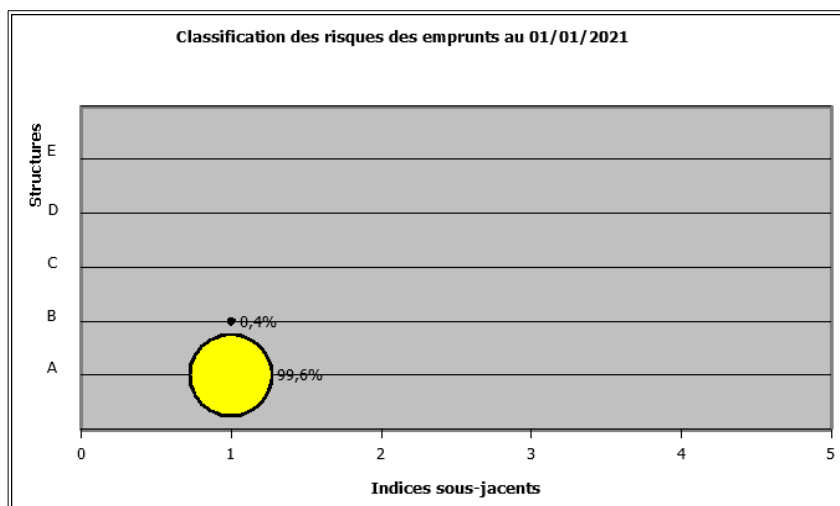
L'encours total est composé à 61 % d'emprunts à taux fixe, à 38,6 % d'emprunts à taux variable (dont 13,9 % d'emprunts révisables sur Livret A) et à 0,4 % sur un dernier produit structuré non risqué (taux fixe à barrière sur Euribor).

Répartition de l'encours par type de taux au 01/01/2021



Le niveau actuel des taux très bas, conjugué à la gestion active de la dette, conduit ainsi à une nouvelle baisse du taux moyen de dette qui s'établit à 1,19 % au 01/01/2021 (1,24 % hors avance remboursable de l'État), contre 1,46 % au 01/01/2020.

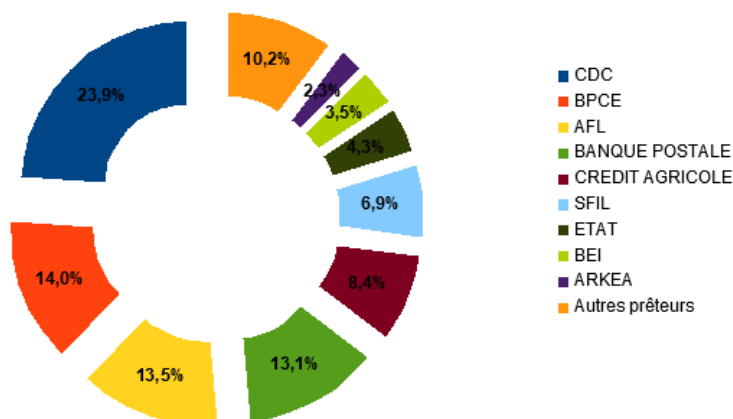
La dette de la collectivité reste également très saine puisque les emprunts classés 1A constituent 99,6 % de l'encours. Le dernier produit structuré restant (taux fixe à barrière éloignée sur Euribor) représente 0,4 % de l'encours et est classé 1B selon la Charte Gissler. Son risque est très limité.



La Métropole a mobilisé ses emprunts auprès de 6 établissements différents en 2020 : la banque allemande Saar LB (20 M€), la Caisse d'Épargne (30 M€), la Banque Postale (50 M€), Arkéa (10 M€), Banque Populaire Grand Ouest (10 M€) et la Caisse des Dépôts et Consignations (5 M€).

Ce recours à plusieurs banques permet de diversifier l'encours, qui se répartit au 01/01/2021 entre une quinzaine de prêteurs.

Répartition de l'encours total par prêteur au 01/01/2021



Avec 23,9 % de l'encours total, la Caisse des Dépôts reste le principal partenaire bancaire de la Métropole. Le Groupe BPCE (Caisse d'Épargne, Crédit Foncier, Banque populaire et Crédit Coopératif), l'Agence France Locale (AFL), ainsi que la Banque Postale (LBP) représentent chacun entre 13 % et 14 % du stock de dette. D'autres établissements tels que le Crédit Agricole, la BEI, Arkéa... participent au financement des projets d'investissement de Nantes Métropole.

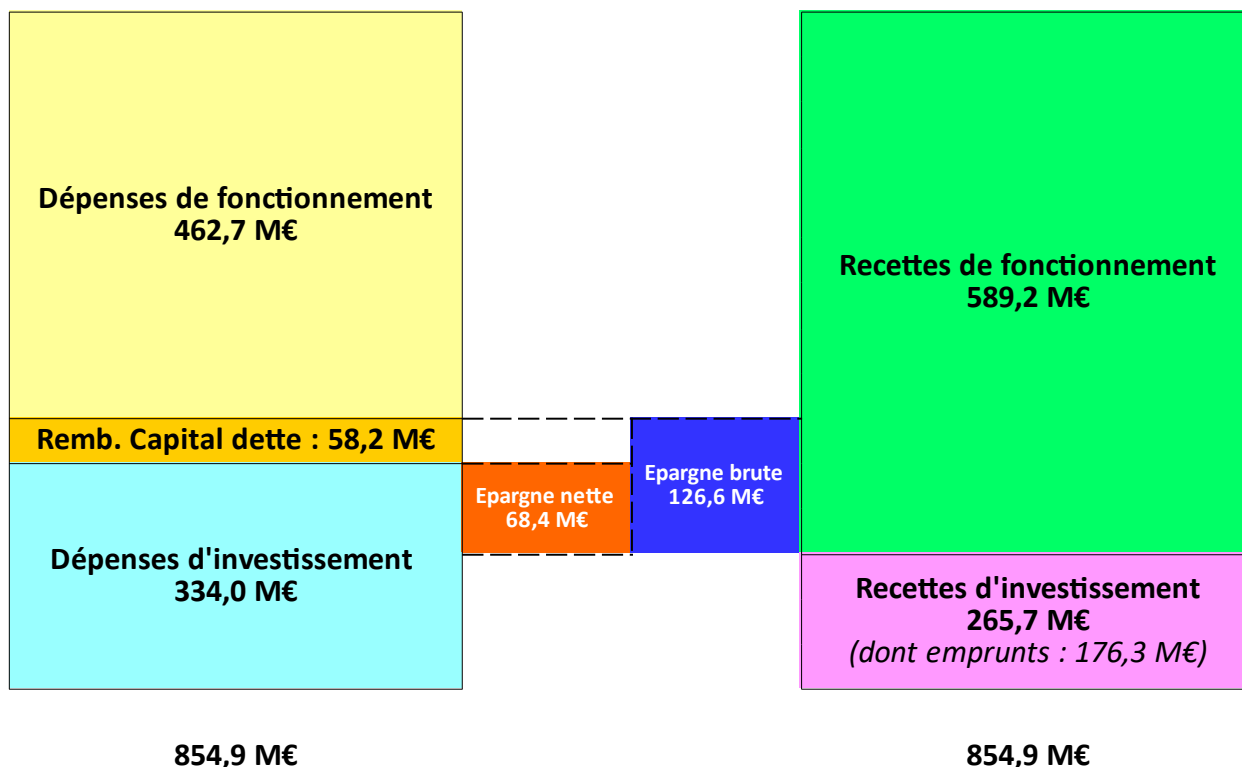
Nantes Métropole veille aussi à obtenir des financements en lien avec la transition écologique. C'est pourquoi, elle a souscrit en 2020, auprès d'Arkéa, un « prêt à impact » qui valorise les performances RSE de la collectivité. En effet, selon les résultats d'une évaluation réalisée chaque année sur ses cinq premières années, le taux d'intérêt du prêt pourra être revu à la baisse ou à la hausse sans jamais dépasser le taux initial de 0,45 %.

La Métropole a également signé un prêt de 10,4 M€ avec la Banque des Territoires (groupe CDC) dans le cadre d'une enveloppe de financement proposée en partenariat avec la BEI (Banque Européenne d'Investissement) et destinée à soutenir des projets d'investissement contribuant à la régénération et à la modernisation des infrastructures de « transports propres », afin de favoriser de nouvelles pratiques de mobilités. La CDC a ainsi participé au financement de l'aménagement du pôle d'échange multimodal de la Babinière.

V- Le budget primitif 2021 par budget

1- Le Budget principal

Équilibre général – BUDGET PRINCIPAL (en solde net mutualisation RH)



L'épargne brute du budget principal (126,6 M€) diminue de 32,3 M€ entre le BP 2020 et le BP 2021. Hors subventions exceptionnelles aux budgets annexes, la baisse est de 8,3 M€. Le taux d'épargne brute, bien qu'en nette baisse, reste cependant d'un niveau important à 21,5% des recettes (contre 27% au BP 2020).

L'épargne nette (68,4 M€) baisse ainsi de 29,7 M€ entre le BP 2020 et le BP 2021, essentiellement du fait des subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes (près de 24 M€), à cause de la crise sanitaire.

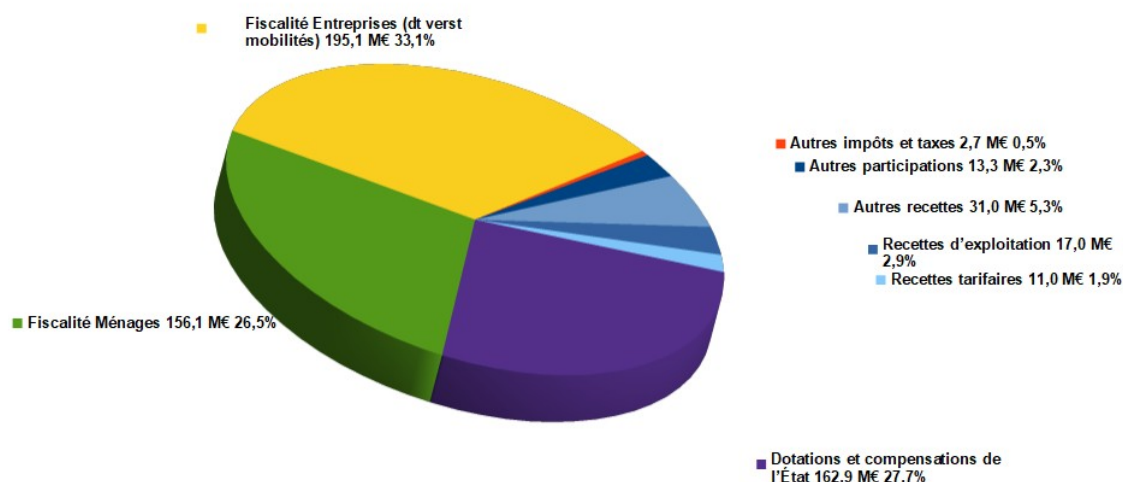
1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (589,2 M€ en solde net de la mutualisation de personnel entre la Métropole et la ville de Nantes et des autres communes) sont prévues en faible hausse de 0,2 % (+1,08 M€). Cette évolution est due à l'atonie de nos recettes de fiscalité économique du fait de la crise, et est rendue d'autant plus difficile à analyser en raison de la réforme fiscale, qui voit la taxe d'habitation perçue par la métropole remplacée par une fraction de la TVA nationale.

D'autres recettes sont en baisse : les recettes d'exploitation (-2,9%) et les recettes tarifaires (-15,5%).

De plus, le BP 2021 intègre des reprises sur provisions (1,6 M€ en 2021, contre 1,3 M€ au BP 2020) liées à des contentieux antérieurs. Retraitées de celles-ci, les recettes de fonctionnement évoluent de +0,13% seulement entre les BP 2020 et BP 2021.

Répartition des recettes de fonctionnement



a- Les dotations et compensations de l'État

. L'évolution des dotations

La Loi de Finances 2021 ne prévoit pas de baisse de la dotation de fonctionnement (DGF) pour 2021. La refonte de la dotation d'intercommunalité mise en œuvre par la Loi de Finances 2019 a joué en faveur de Nantes Métropole. L'enveloppe est désormais scindée entre une dotation de base (Coefficient d'intégration fiscale (CIF) x population) pour 30 % et une dotation de péréquation (CIF x population x la somme de l'écart relatif au potentiel fiscal moyen et au revenu moyen). Les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération dont le coefficient d'intégration fiscale est supérieur à 0,40 perçoivent une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente.

La Métropole devrait voir sa dotation d'intercommunalité augmenter en 2021. Cette dernière devrait connaître une hausse de 5,7% en lien avec le dynamisme de la population. Ainsi, la dotation d'intercommunalité est inscrite au BP 2021 pour un montant de 16,6 M€ (soit +0,9 M€ par rapport au BP 2020).

A l'inverse, la dotation de compensation pourrait être écartée de nouveau pour financer en partie la péréquation et le dynamisme de la population au sein de la dotation globale de fonctionnement nationale, et diminuer de 1,1 M€ par rapport au BP 2020. Celle de Nantes Métropole est prévue au BP 2021 pour 76,5 M€.

Ainsi au total, la DGF de Nantes Métropole est inscrite à 93,1 M€, soit une baisse de 187 K€ par rapport au BP 2020.

. Les allocations compensatrices

En 2021, le montant des compensations fiscales augmente de manière importante. Cette forte augmentation s'explique par l'inscription d'une compensation fiscale supplémentaire versée par l'État liée à la réforme des « impôts de production ». En effet, pour dédommager de la division par 2 des valeurs locatives des locaux industriels, induisant une perte de produit de taxe foncière et de CFE, l'État verse une compensation supplémentaire. Cette compensation est estimée pour 2021 à 12,6 M€ pour compenser la perte de produit de CFE et à 2,4 M€ pour compenser la perte de produit de taxe foncière. A l'inverse, en 2021 Nantes Métropole ne percevra plus de compensation de TH pour personnes de conditions modestes (3,8 M€ en 2020) qui est désormais intégrée au calcul de la fraction de TVA pour compensation de suppression de la TH.

Par ailleurs, Nantes Métropole percevra une compensation pour la réforme du Versement Mobilités intégrée depuis 2020 dans les variables d'ajustement. Ces ressources allouées aux autorités organisatrices de mobilité (AOM) ont baissé de moitié au niveau national en 2020. Pour rappel, cette compensation était versée depuis 2016 pour compenser la perte de ressources des AOM liée au relèvement du seuil d'assujettissement au VM de 9 à 11 salariés. En remettant en cause la pérennité de cette compensation, le gouvernement a été à l'encontre des débats parlementaires sur la loi d'Orientation des Mobilités qui ont mis en exergue l'importance du rôle des AOM, et des moyens financiers qui leur sont dédiés, tant pour développer la mobilité

que dans leur rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cette disposition a induit une perte de recettes pour Nantes Métropole de 0,8 M€ en 2020. Le montant inscrit au BP 2021 est de 780 K€.

Nantes Métropole pourrait connaître, par ailleurs, une légère hausse de sa DCRTP de 149 K€ par rapport au BP 2020, à 16,3 M€.

Le FNGIR, instauré lors de la réforme de la taxe professionnelle, demeure à ce jour inchangé et s'élève à 32 M€ au BP 2021.

b- La fiscalité

A compter de 2021, les EPCI à fiscalité propre sont aussi concernés par la suppression de la taxe d'habitation. Ils percevront en compensation une part de TVA nationale qui évoluera dans le futur comme le dynamisme de la TVA nationale.

Les bases de fiscalité directe locale progressent sous l'effet combiné de la revalorisation forfaitaire fixée en loi de finances (+0,2% sur les valeurs locatives des locaux d'habitation et +0,96% sur les valeurs locatives des locaux professionnels) et de l'évolution physique liée aux constructions nouvelles, additions de constructions, démolitions et changements d'affectation. Globalement, une hypothèse d'évolution physique similaire aux tendances passées a été retenue pour établir la prévision budgétaire.

Les taux de la fiscalité « ménages » et « entreprises » restent inchangés en 2021.

. La fiscalité « ménages »

La fiscalité dite « ménages » regroupe désormais la taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS), la taxe foncière bâtie (TFB), la taxe foncière non bâtie (TFNB), la taxe additionnelle à la taxe foncière non bâtie (TAFNB) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, affectée au budget des Déchets). Pour autant, ces 4 dernières taxes (TFB, TFNB, TAFNB et TEOM) concernent, à la fois, les ménages et les entreprises.

Le produit de THRS a été inscrit au BP 2021 pour 2,3 M€. Celui de foncier bâti s'élève à 55 M€, en diminution de -1,7% par rapport au BP 2020 (-2,7% par rapport au montant définitif de 2020). Cette baisse s'explique par la réforme des « impôts dits de production ». Concrètement, il s'agit de réduire de moitié les valeurs locatives des établissements industriels. Cette nouvelle disposition ampute le produit de taxe foncière de la Métropole de 2,4 M€ et son autonomie fiscale, car l'État compense cette perte par une nouvelle compensation sur laquelle Nantes Métropole ne dispose plus de pouvoir de taux.

En 2021, Nantes Métropole percevra une compensation liée à la suppression de la TH, sous la forme d'une fraction du produit net de TVA. Le montant de TVA perçu en 2021 par chaque EPCI sera égal au montant des ressources liées à la suppression de la TH sur les résidences principales perçu en 2020. Ce montant évoluera chaque année comme le produit net de la TVA nationale de l'année. L'État s'engage à ce que le montant versé aux EPCI ne soit jamais inférieur au montant versé en 2021. Le montant de la compensation attendu par Nantes Métropole est estimé pour le BP 2021 à 98,2 M€.

Les produits attendus de TFNB et de TAFNB représentent au total 0,57 M€.

. La fiscalité « entreprises »

Il s'agit de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui forment ensemble la cotisation économique territoriale, de la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

L'évolution des bases d'imposition de CFE est estimée pour 2021 à +0% afin de tenir compte des effets de la crise sanitaire. Ainsi, le produit de CFE inscrit au budget 2021 s'élève à 78,1 M€ (-13,5% par rapport au BP 2020 et -13,9% par rapport au montant définitif de 2020). Cette forte baisse est, comme pour le produit de taxe foncière, liée à la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels. Cette nouvelle disposition ampute le produit de CFE de Nantes Métropole de 12,6 M€ et son autonomie fiscale, car l'État compense cette perte par une nouvelle compensation sur laquelle Nantes Métropole ne dispose plus de pouvoir de taux.

La CVAE est assise sur la valeur ajoutée produite, au niveau national, par l'entreprise. Elle est répartie localement au prorata de la valeur locative du bâti, pour un tiers, et des effectifs, pour deux tiers. Son taux est fixé au niveau national à 1,5 %. Par définition, la CVAE est sensible à la conjoncture économique et est donc fortement corrélée à la situation des entreprises durant cette crise sanitaire. En conséquence, la prévision

budgétaire 2021 a été réalisée sur une hypothèse d'évolution à la baisse de -3,5% par rapport au réalisé 2020, soit un produit inscrit à hauteur de 69,8 M€, en légère hausse de 0,5% par rapport au BP 2020.

La TaSCom est assise sur la surface de vente des commerces de détail de plus de 400 m² et générant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 460 K€. Les tarifs de la Tascom sont fixés par la loi et peuvent être modulés par la collectivité de plus ou moins 20 %, à raison de 5 % par an. Le coefficient multiplicateur fixé par Nantes Métropole a atteint 1,2 depuis 2015. L'article 136 de la Loi de Finances 2021 étend la réduction de 20% du taux de TASCOM, déjà appliqué aux magasins dont la surface de vente est comprise entre 400 et 600 m², aux magasins de taille inférieure à 400 m² lorsqu'ils appartiennent à un réseau de distribution (c'est à dire exploité sous une même enseigne commerciale dans le cadre d'une chaîne de distribution intégrée). Cette mesure s'applique sur la TASCOM due à compter de 2021. Le manque à gagner de cette mesure est estimé pour Nantes Métropole à 136 K€. Au BP 2021, le montant de TASCOM est prévu à 10,3 M€, prévision établie sur la base d'une évolution similaire à 2020 hors impact de la nouvelle mesure.

Les IFER concernent principalement sur Nantes Métropole les transformateurs électriques et les stations radioélectriques, et plus marginalement les canalisations de gaz et la production photovoltaïque. Les tarifs des IFER sont établis au niveau national. Un montant de 2,9 M€ a été inscrit au BP 2021 sur la base d'une évolution similaire aux années antérieures (+185 K€ par rapport au BP 2020).

. Le versement mobilités (VM)

Le versement mobilités est assis sur les salaires versés par les entreprises qui emploient 11 salariés et plus sur le territoire de l'autorité organisatrice de la mobilité. Son taux est de 2 % depuis 2011. Compte tenu de la crise sanitaire et de son impact potentiel sur la santé financière des entreprises et sur le montant de masse salariale versé, la prévision budgétaire 2021 table sur une évolution du VM de -2,4% par rapport au BP 2020 (+3,5% par rapport aux sommes encaissées en 2020), portant le produit attendu à 170 M€.

Depuis 2019, un budget annexe transports en commun retrace l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public des personnes sur le territoire de la métropole. Ce budget annexe transports reçoit une part des recettes de versement mobilités, affectées aux dépenses de transport et de mobilité. 80% des recettes de VM sont affectées à ce budget annexe, soit 136 M€, et 20%, soit 34 M€, sont inscrites au budget principal pour les dépenses affectées à la mobilité, conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 7 décembre 2018. Il est rappelé que ce taux de répartition est susceptible d'évoluer dans les années à venir pour financer les investissements transports.

De même, pour la compensation du VM (estimée à 780 K€), 80% est affectée au budget annexe transport et 20% au budget principal, soit 0,16 M€.

c- La dotation de compensation des transferts départementaux

La voirie départementale et 3 compétences sociales : le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), le fonds solidarité logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées), sont transférées à Nantes Métropole par le Département de Loire-Atlantique depuis le 1^{er} janvier 2017. La Commission locale d'évaluation des charges transférées du 23 septembre 2016 a approuvé la méthode et l'évaluation financière du transfert. Celle-ci a fait l'objet d'un réajustement pour tenir compte des chiffres définitifs de 2016, approuvé au Conseil métropolitain de décembre 2017.

La dotation de compensation versée par le Département de Loire-Atlantique à Nantes Métropole a été fixée à 8,4 M€ pour 2021.

d- Les autres recettes de fonctionnement

✓ **Les autres recettes de fonctionnement** (hors recettes de mutualisation) sont inscrites à 39,5 M€, contre 42,8 M€ au BP 2020.

Elles se composent principalement :

. de la taxe de séjour, due par toute personne hébergée à titre onéreux non domiciliée dans la commune et qui n'y possède pas une résidence à raison de laquelle elle est redevable de la taxe d'habitation. Cette taxe est collectée par l'hébergeur durant l'année civile et reversée à Nantes Métropole l'année suivante. Ainsi, la taxe de séjour inscrite au BP 2021 pour 2,2 M€ (en baisse de 1,7 M€ par rapport au BP 2020) correspond à celle collectée par les hébergeurs durant l'année 2020. La prévision tient compte des tarifs décidés par Nantes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016, mais surtout de l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation touristique et la baisse du nombre de nuitées enregistrées en 2020.

. **des recettes tarifaires** pour 11 M€ (contre 13 M€ au BP 2020), dont les droits de place et d'occupation du domaine public en nette baisse du fait de la crise sanitaire (1,7 M€ en 2021, contre 5,4 M€ en 2020), les redevances d'utilisation du domaine (4 M€, contre 1,3 M€ en 2020), le reversement des forfaits post-stationnement (1,55 M€, contre 2,25 M€ en 2020)...

. **des recettes d'exploitation** (redevances et revenus des immeubles) à hauteur de 17 M€, qui concernent entre autres le marché de mobilier urbain (6,8 M€ inscrits en 2021, identique à 2020), la redevance électricité (2,8 M€ inscrits en 2021, comme en 2020), les revenus des immeubles (2,2 M€)...

. **des participations versées par d'autres collectivités** pour 3,9 M€ (+ 0,6 M€), notamment 561 K€ de l'Europe, 56 K€ de la Région, 219 K€ du Département, 795 K€ des communes...

. **d'autres recettes diverses et de recettes exceptionnelles** pour 4,85 M€ : atténuations de charges, reversement de fiscalité (1,85 M€), reprises sur provisions (1,65 M€), produits financiers (150 K€) et produits exceptionnels (100 K€)...

✓ **Les recettes liées à la mutualisation des services avec la Ville de Nantes** comprennent :

- le remboursement des charges salariales, calculé au coût réel en fonction des clés de répartition propres à chaque service, qui s'établit à 44,2 M€ (celles-ci sont présentées en solde net dans les dépenses de masse salariale et dans les recettes de fonctionnement) ;

- les remboursements de frais et des charges de structure (hors personnel), qui s'élèvent à 9,4 M€.

✓ **Les recettes du schéma de mutualisation avec les communes** (CSU, droits des sols...) s'élèvent à 1,05 M€ (celles-ci sont aussi présentées en solde net dans les dépenses de masse salariale et dans les recettes de fonctionnement).

✓ **Les refacturations de charges de structure et remboursements de frais des budgets annexes** atteignent 17 M€.

2- Les dépenses de fonctionnement

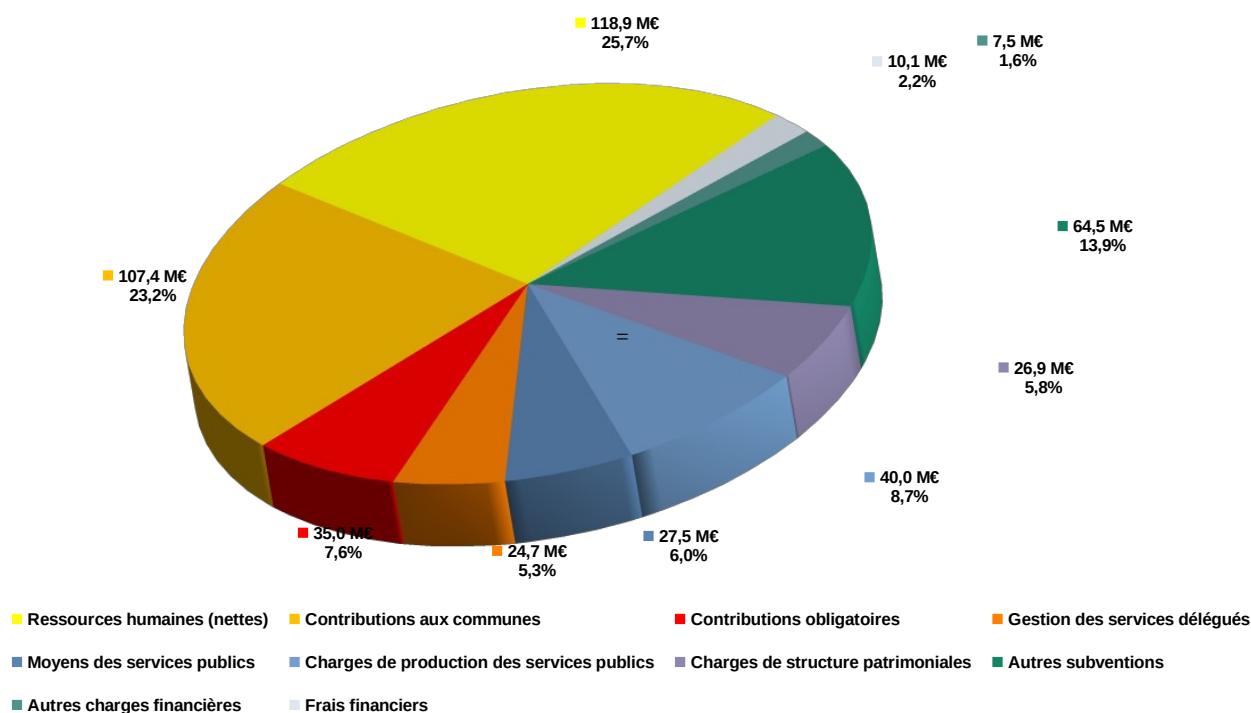
Les dépenses réelles de fonctionnement (frais financiers inclus) du budget principal s'établissent à 462,7 M€, en hausse de 33,5 M€, soit + 7,8 % par rapport au BP 2020 (dépenses en solde net de la mutualisation de personnel).

Retraitée des dépenses exceptionnelles de 2021 (dépenses supplémentaires liées au COVID pour 4,2 M€), des subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes transports et stationnement (23,8 M€, inscriptions qui seront largement revues à la baisse avec la reprise des résultats de ces budgets annexes), de la reprise financière de l'Etat liée à la contractualisation en 2020 (5 M€) et des provisions constituées (1,3 M€ en 2021, contre 27 K€ en 2020), **cette augmentation est en réalité de + 8,9 M€, soit + 2,1%.**

L'évolution est liée notamment à l'évolution des DSP (+ 0,9 M€) entre le BP 2020 et le BP 2021, à l'augmentation des subventions versées aux associations (+ 1,2 M€) et aux autres organismes (+ 5,2 M€), aux moyens généraux (+ 3,5 M€) et charges de production des services publics (+ 2,6 M€), aux reversements de fiscalité aux communes (+ 0,2 M€), et aux évolutions des charges de personnel nettes (+ 2,9 M€), alors qu'une baisse des contributions obligatoires de 0,55 M€ est constatée (liée à la baisse de la contribution au SDIS de 0,6 M€), tout comme des frais financiers (-3 M€).

Cette évolution reflète à la fois l'impact en fonctionnement des dépenses rendues nécessaires par le dynamisme de notre métropole, et les effets de la crise sanitaire sur l'accroissement des besoins.

Structure des dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

Budget principal (en M€)	2020	2021	Evolution en %
DSP	23,8	24,7	3,9%
Contributions obligatoires	35,6	35,0	-1,6%
Subventions aux associations	25,9	27,1	4,7%
Subventions aux autres organismes privés	4,4	9,6	117,9%
Subventions aux autres organismes publics	3,8	3,8	-1,3%
Contributions aux budgets annexes	0,4	24,0	
Charges de production des services publics	37,4	40,0	7,1%
Moyens généraux des services publics	24,0	27,5	14,9%
Charges de structure patrimoniale	27,2	26,9	-1,0%
Ressources humaines (nettes de la mutualisation)	116,0	118,9	2,5%
Autres charges financières et diverses	10,8	7,5	-30,4%
Frais financiers	13,1	10,2	-22,1%
Contributions aux communes (AC et DSC)	106,0	106,2	0,2%
Autres participations aux communes	0,9	1,2	28,4%
Total	429,2	462,7	7,8%

a- la Masse salariale

Les dépenses de masse salariale sont inscrites à hauteur de 165,6 M€, atténuées des recettes de mutualisation et de mises à disposition à hauteur de 46,75 M€, soit un solde net à 118,9 M€, en hausse de 2,49% par rapport au BP 2020. Elles correspondent au quart des dépenses de fonctionnement.

Cette évolution est notamment liée aux éléments suivants :

- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : l'évolution liée aux déroulements de carrières des agents contribue à une augmentation de la masse salariale estimée à +0,8 %.
- Les mesures nationales avec les revalorisations de grilles indiciaires en lien avec la mise en œuvre de la tranche 2021 des accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération (PPCR) décidée par l'État est estimée à 0,2 % de la masse salariale.
- La mise en œuvre de la « prime précarité » sur les fins de contrats courts, au 1^{er} janvier 2021, conformément à la Loi.
- En parallèle, l'organisation de Nantes Métropole poursuit son adaptation continue dans une double préoccupation d'optimiser les ressources d'une part, de répondre aux enjeux du territoire et besoins des habitants des 24 communes d'autre part : transition écologique, habitat, eau, biodiversité, mobilité, PPI territorialisée, convention de mutualisation avec les communes, gestion du Centre de Supervision Urbain, police métropolitaine des transports..., sont ainsi des secteurs ou politiques publiques qui ont été renforcées sur 2020, ou le seront en 2021.

L'effort de maîtrise de la masse salariale est poursuivi ; cependant, les besoins du service public rendu à une population en croissance conduisent à des créations de postes. Ce sont les efforts constants de gestion et de rationalisation des dépenses nouvelles qui permettent de financer les évolutions organisationnelles nécessaires pour répondre aux besoins des habitants de la Métropole nantaise. Pour contenir ces évolutions, la Métropole mène une action continue d'adaptation du service public et d'optimisation de sa gestion.

b- les Délégations de Service Public (DSP)

Hors dotation d'exploitation transports (inscrite au budget annexe Transports collectifs), les inscriptions relatives aux délégations de service public s'établissent à 24,7 M€ (+3,9 %), avec une augmentation de la DSP Créative Factory avec la SAMOA (+0,5 M€) liée à la gestion des Halles 1 et 2 ouvertes en 2020, de la Cité des Congrès (+0,3 M€), ainsi que les ajustements sur les autres DSP (Château, Tourisme, patinoire du Petit-Port...) compte tenu de leur activité. Elles représentent 5,3% des dépenses de fonctionnement.

c- les Contributions obligatoires

Celles-ci atteignent 35 M€ et représentent 7,6% des dépenses de fonctionnement. Leur baisse de 1,6 % (- 0,6 M€) du BP 2020 au BP 2021 s'explique par l'évolution de la contribution au SDIS en baisse de 2,4%, à 24,2 M€. En effet, dans le cadre de la réforme des contributions incendie, la métropole voit sa contribution baisser de 3,2 M€ sur 5 ans. Elles concernent également les structures dont la Métropole est membre, comme l'Esbanm ou le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. La contribution au SMANO s'élève à 5,25 M€.

d- les Subventions

Les subventions versées s'élèvent au total à 64,5 M€, en hausse de 30 M€, ou de 6 M€ hors contributions aux budgets annexes métropolitains. Celles-ci sont attribuées :

✓ **aux associations** : 27,1 M€, en hausse de 1,2 M€ (+4,7%). Ces dépenses concernent notamment l'association pour le développement de l'emploi et des compétences (3,8 M€), les subventions sociales et de solidarité métropolitaine (transférées du Département) pour 5,2 M€, des associations d'insertion et le Fonds Solidarité Logement, le soutien à l'égalité, à l'économie sociale et solidaire, Nantes-St Nazaire développement, Télénantes, l'AURAN, l'innovation numérique, le soutien culturel et aux grands événements culturels, et aux clubs sportifs de haut niveau (4,6 M€)...

✓ **aux autres organismes privés** : 9,6 M€, en hausse de 5,2 M€ (+117,8%). La hausse est principalement due au fonds d'aide au paiement des loyers commerciaux pour 3,3 M€, à la participation au fonds recherche pour 800 k€ et à la mise en œuvre cette année du fonds solidarité 1 % pour les personnes sans abris (500 k€).

✓ **aux organismes publics** : 3,8 M€, notamment à l'université de Nantes Campus (1,5 M€), aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) pour personnes âgées (0,8 M€) et pour la coopération décentralisée (0,5 M€)...

Par ailleurs, l'équilibre du BP 2021 des budgets annexes Transports et Stationnement nécessite l'inscription de subventions exceptionnelles, respectives de 22 M€ et 1,8 M€, pour tenir compte de leurs baisses de recettes tarifaires en cette période de crise. Elles pourraient ne pas être exécutées, ou ne l'être que partiellement, du fait de la reprise du résultat 2020 et de l'avance remboursable de l'Etat sur le BA transports. Le budget des Locaux industriels et commerciaux fait lui aussi l'objet de l'inscription d'une subvention d'équilibre à hauteur de 222,5 k€.

e- les Charges de production des services publics

Les charges dédiées aux politiques métropolitaines, à 40 M€, représentent 8,7% des dépenses. Elles augmentent de 7 % par rapport au BP 2020 (+2,6 M€), notamment du fait de la mise en place du budget unique mutualisé du Département ressources numériques (2 M€), qui fait également l'objet de remboursements par la Ville de Nantes à la Métropole. Ces dépenses concernent notamment : les aménagements urbains (7,2 M€), l'accueil des Gens du voyage (1,3 M€), la propreté urbaine (1,6 M€), le marché Bicloo (4,3 M€), Mon Projet Renov (0,8 M€), les interventions diverses pour le renforcement des projets liés à la transition énergétique et environnementale, comme l'étude lancée sur les ambitions métropolitaines pour les milieux aquatiques et la prévention des inondations, ou la continuation de nos actions pour l'atlas de la biodiversité...

f- les Moyens généraux des services publics

Les charges liées au fonctionnement des services, à 27,5 M€, représentent 6% des dépenses. Elles sont en hausse de 3,5 M€, soit +14,9 % par rapport au BP 2020. Elles reflètent, à la fois, une hausse liée à la gestion de la crise sanitaire des prestations de services informatiques de 0,3 M€, de 0,45 M€ sur d'autres contrats de prestations, de 0,5 M€ sur les honoraires de prestataires, des frais de télécommunication de 1,75 M€, du nettoyage des locaux de 0,1 M€, d'autres moyens généraux de 1,1 M€ (dont les achats de matériels de protection individuelle pour 0,8 M€), d'une baisse de 0,5 M€ sur les carburants, et d'une stabilité sur le gardiennage, sur l'entretien-réparation des véhicules et l'entretien des biens immobiliers.

g- les Charges de structures patrimoniales

Ces charges de structures, à 26,9 M€, représentent 5,8% des dépenses. Elles sont en baisse de 1 % (- 0,3 M€) par rapport au BP 2020, avec une hausse des locations immobilières et charges locatives de 0,2 M€, des taxes foncières de 0,4 M€, de 0,2 M€ sur la maintenance générale, une stabilité sur la

consommation d'eau, sur l'énergie, des assurances, et une baisse sur la consommation d'éclairage public de 0,6 M€, de 0,1 M€ sur le chauffage, de 0,4 M€ sur la maintenance informatique.

h- les contributions aux communes

Il s'agit de l'attribution de compensation (AC) qui correspond au produit fiscal transféré à la création de la communauté urbaine, diminuée de tous les transferts de charges effectués depuis cette date, et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'AC, tenant compte des transferts d'équipements et de compétences réalisés en 2015, qui sera versée aux communes en 2021 s'établit à 72,7 M€.

La DSC est indexée sur l'évolution des recettes fiscales de Nantes Métropole à taux constants et de ses dotations et compensations. En conséquence, la prévision budgétaire 2021 de la DSC s'établit à 33,5 M€.

Au total, ces reversements aux communes (106,2 M€) représentent 23% des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, d'autres participations aux communes et remboursements de frais divers sont versés pour près de 1,2 M€.

i- les frais financiers

Les frais financiers s'élèvent à 10,2 M€ (lignes de trésorerie incluses) au BP 2021, dans un contexte de taux d'intérêts toujours très favorable. Ils sont en baisse de 3 M€ par rapport au BP 2020. Ils représentent 2,2% des dépenses de fonctionnement.

j- les autres charges financières

Elles représentent 1,6% des dépenses de fonctionnement et comprennent principalement les dotations aux provisions pour risques, notamment liés à des contentieux ou des créances douteuses (1,3 M€ en 2021, contre 27 K€ en 2020), la contribution de la Métropole au FPIC (1,9 M€) et les autres reversements de fiscalité (0,7 M€), les remises gracieuses et titres annulés...

3- L'investissement

a- Les dépenses d'investissement du budget principal (hors transports affectés au budget annexe)

Budget principal	Proposition d'ajustement des AP	BP 2021	Crédits votés 2020	Evolution crédits 2020 / BP 2021
TOTAL Dépenses Budget Principal en AP	253,5 M€	332,9 M€	312,9 M€	6,4%

Au BP 2021, le montant des crédits de paiement des dépenses d'investissement (gérées en AP) s'élève à 332,9 M€ sur le budget principal, hors opérations financières. Elles se décomposent principalement en dépenses propres d'équipement pour 191,1 M€ (immobilisations incorporelles et corporelles, travaux en cours), en subventions d'équipement (86,6 M€), en participations financières (44 M€) et en opérations pour compte de tiers (10,2 M€). S'y ajoutent d'autres opérations financières (participations...) hors AP pour 1,1 M€. **Au total, les investissements prévus au budget principal atteignent 334,0 M€.** Le détail des opérations d'investissement est présenté en pages 8 et 9 du rapport.

Les ouvertures d'AP proposées au budget primitif 2021, permettant l'engagement de projets nouveaux et la réalisation de la programmation d'entretien durable des équipements, s'élèvent à **253,5 M€.**

Elles concernent principalement le développement urbain de la Métropole, avec la ZAC Nantes Nord (53,8 M€) et les enveloppes de réserves foncières (23 M€), 5 M€ de provisions, 4 M€ de réserves liées aux PAF Habitat et 3,5 M€ pour l'acquisition du bien situé au 7 rue du Seil à Rezé.

En outre, la programmation de nouveaux aménagements de voirie dans les territoires des 24 communes porte en 2021 sur une enveloppe de 20,1 M€. En matière de déplacement doux, une enveloppe de 30 M€ est ouverte pour réaliser les 2 premiers axes vélos Dalby/Route de Sainte Luce et Route de Vannes (15 kms de linéaire), des liaisons vélo dans les communes, ainsi que 5 M€ pour le projet de cheminement Loire à pieds.

Par ailleurs, sont ouvertes les nouvelles enveloppes liées à la construction et la réhabilitation de logements sociaux et à la construction de logements sociaux à loyers accessibles (respectivement +11,9 M€, +2,6 M€ et +6 M€), et aux aides à la réhabilitation énergétique des logements sociaux (+5 M€).

Pour la transition énergétique, 4,2 M€ sont prévus pour les rénovations énergétiques BBC des logements privés. Concernant le patrimoine métropolitain, 1,06 M€ sont prévus pour l'installation de panneaux photovoltaïques (projet sur les P+R Vertou et Neustrie) et 0,5 M€ pour les travaux de rénovation énergétique, en plus des enveloppes d'entretien durable.

b- les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 89,3 M€ hors emprunt.

Les prévisions de recettes en crédits de paiement

Les recettes en AP s'élèvent à 52,3 M€, en hausse de 4,4% par rapport à 2020.

Ainsi, outre les recettes sur opérations pour compte de tiers (réalisées sous mandat) pour 10 M€ au total (la dalle place des Lauriers dans le cadre du NPNRU, le bâtiment universitaire rue Bias, l'aménagement des quais de la Chaussée des Moines à Vertou, l'IRS Campus, l'Esbanm...), les recettes se composent principalement de subventions d'équipement à percevoir pour 33 M€.

Parmi celles-ci, on prévoit notamment :

- 8,8 M€ de la part de l'État au titre des aides à la pierre, dont la gestion est déléguée à Nantes Métropole,
- 8,2 M€ destinés à l'aménagement des espaces publics de la Gare Nord (Europe, État, Département),
- 2,1 M€ de l'enveloppe déléguée par la CDC pour la rénovation énergétique des copropriétés,
- 2,1 M€ pour les projets numériques mutualisés (avec la Ville de Nantes),
- 1 M€ pour la création et l'aménagement de sites d'activités (Département),
- 0,9 M€ pour l'extension et la réhabilitation du Palais des sports de Beaulieu (Europe),
- 0,8 M€ pour les travaux d'aménagement du périphérique porte d'Orvault (Département),
- 0,8 M€ pour les travaux d'aménagement de la porte de Gesvres - A11 (Région – Département),
- 0,5 M€ pour les axes structurants vélos (Europe).

Les autres recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement, hors subventions et participations fléchées sur des projets identifiés et produits de cessions, sont le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement et les amendes de police.

. **Le FCTVA** est calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente (2020). Les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie sont aussi éligibles au FCTVA depuis 2016. Le taux retenu pour le calcul du FCTVA est de 16,404%. Ainsi, la prévision budgétaire 2021 s'élève à 17,8 M€, et 537 K€ au titre des dépenses d'entretien de voirie en section de fonctionnement.

. **La taxe d'aménagement** dépend des autorisations de construire délivrées durant les 2 années précédentes. La prévision budgétaire 2021 (12,9 M€) est inférieure à celle de 2020 (13,7 M€).

. **Le produit des amendes de police** ne concerne plus que les verbalisations pénales depuis la mise en oeuvre du forfait post-stationnement (FPS). L'inscription budgétaire 2021 s'établit à 2,8 M€, contre 0,5 M€ en 2020. Le produit perçu en 2020 a été très supérieur à celui inscrit au BP, en raison de la valeur du timbre importante. La prévision 2021 a été ajustée en appliquant une moyenne de la valeur du timbre des dernières années.

4- La charge de la dette et l'emprunt à inscrire

La dette du budget principal s'élève à 562,3 M€ au 1^{er} janvier 2021.

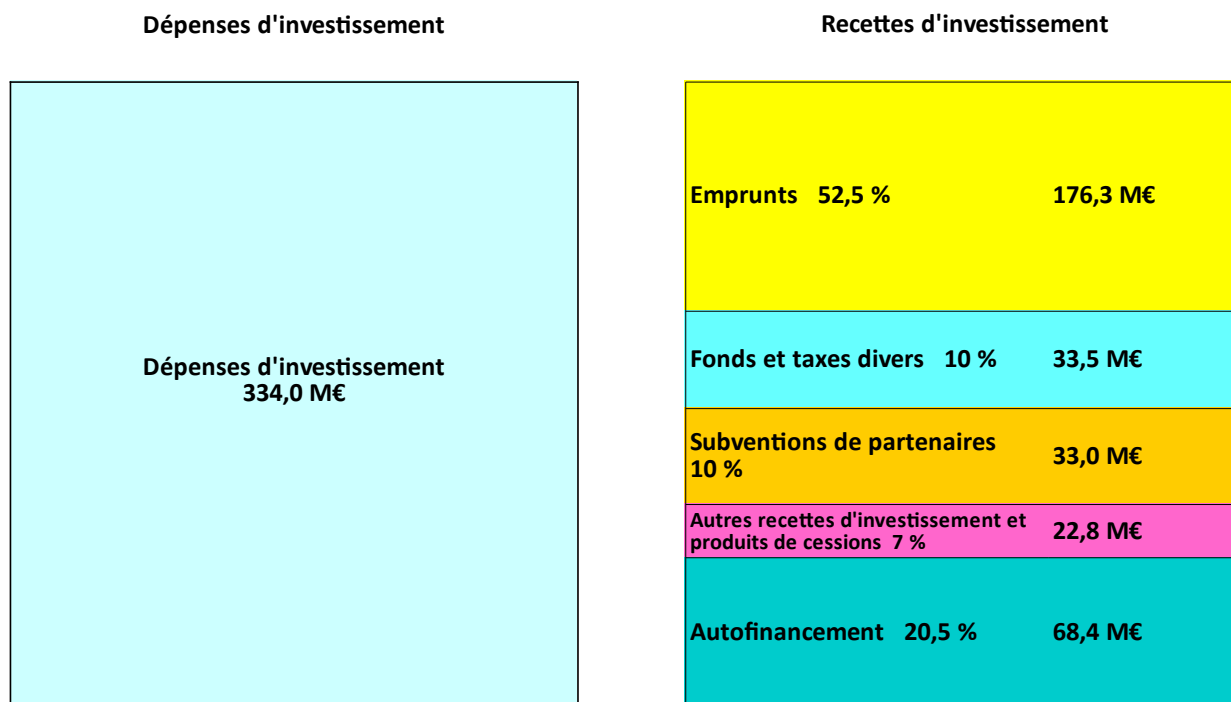
Les dépenses d'investissement liées à la dette (70,2 M€) couvrent les remboursements en capital des emprunts (58,2 M€) et les opérations de crédits à long terme complémentaires à la ligne de trésorerie (12 M€) qui sont inscrites en dépenses et en recettes pour le même montant.

Les remboursements en capital correspondent à la dette remboursée par Nantes Métropole aux organismes financiers (57,8 M€) et aux communes (0,25 M€).

Les frais financiers (10,2 M€) se répartissent entre les intérêts payés au titre de la dette contractée par Nantes Métropole pour 9,8 M€, ceux remboursés aux communes pour 0,1 M€, et les intérêts liés à la ligne de trésorerie pour 0,12 M€.

176,3 M€ d'emprunts sont inscrits au BP 2021 pour le budget principal. Ce volume sera toutefois ajusté en cours d'année 2021, notamment avec la reprise de l'excédent 2020.

5- Le financement de l'investissement (en synthèse)

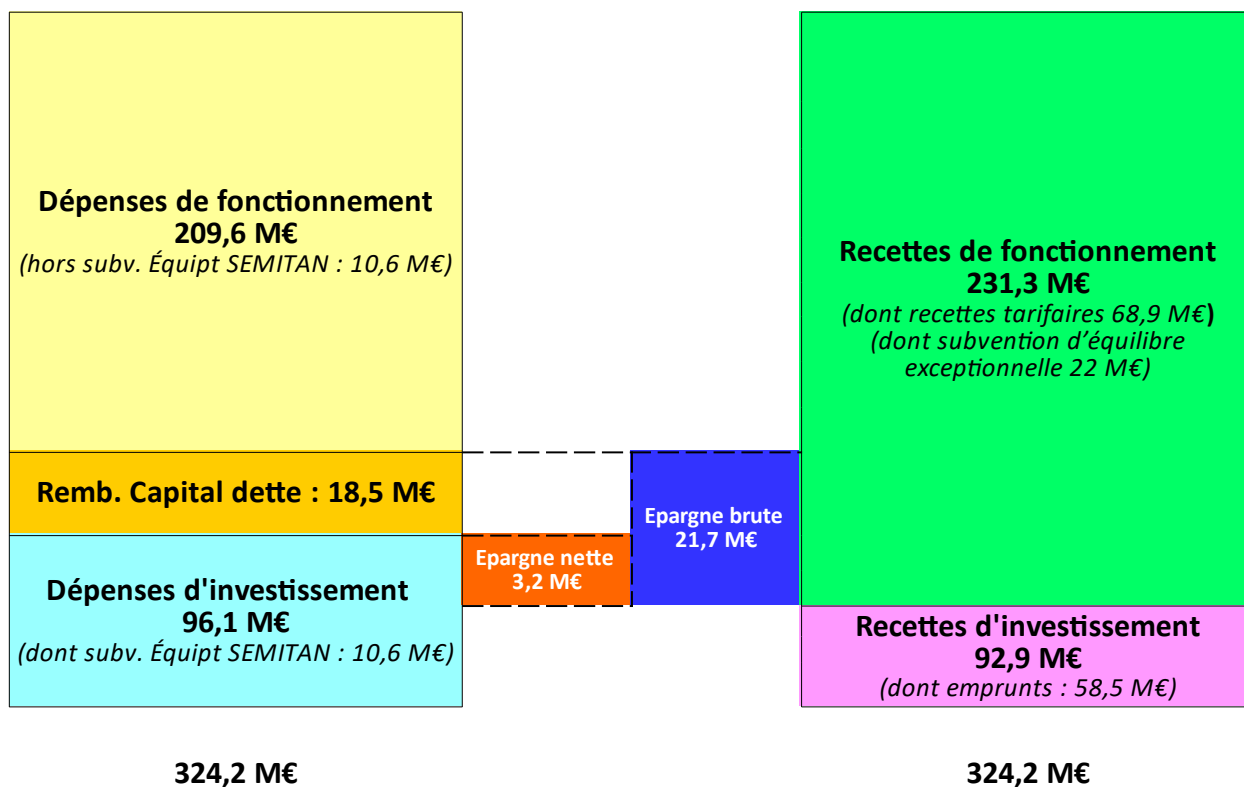


Le niveau d'investissement prévu au BP 2021 pour le budget principal (334 M€) est financé par l'autofinancement net pour 20,5 %, par des subventions de partenaires, produits de cessions et fonds divers (dont le FCTVA) pour 27 %, et par l'emprunt pour 52,5 %.

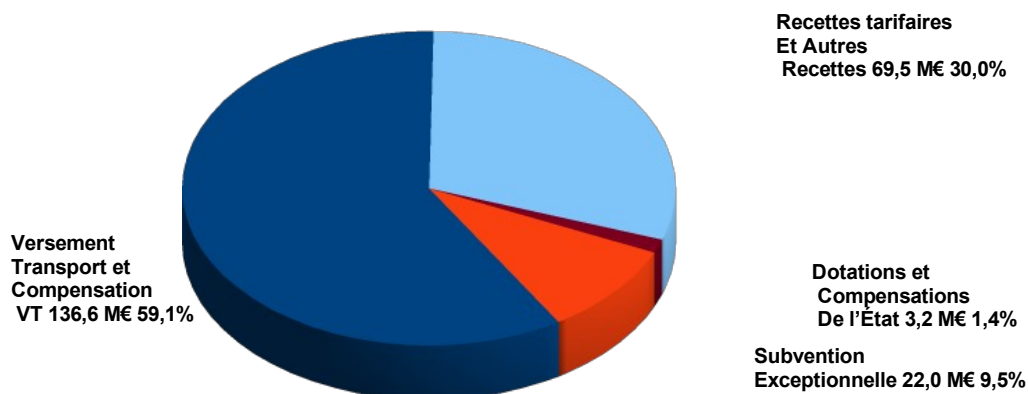
2- Le budget annexe des Transports collectifs

Depuis 2019, un budget annexe transports en commun retrace l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public des personnes sur le territoire de la métropole.

Équilibre général – BUDGET ANNEXE TRANSPORT EN COMMUN



. Les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement du budget annexe transports atteignent 231,3 M€ au BP 2021, avec une subvention exceptionnelle du budget principal de 22 M€, compensant en partie la baisse de recettes liée à la crise sanitaire. Cette subvention est inscrite en attente de la reprise du résultat 2020 et devrait être diminuée, voire annulée, à la DM de juin.

Elles comprennent aussi :

- le versement mobilités, affecté pour 80% à ce budget, et la compensation du VM (seuil passé de 9 à 11 salariés) : soit 136,6 M€
- la dotation générale de décentralisation versée par l'État pour les transports scolaires : 3,2 M€ et la dotation complémentaire régionale : 0,6 M€
- les recettes tarifaires (66,1 M€), tenant compte de la baisse des abonnements de 20% depuis janvier, et les autres recettes (2,8 M€) de gestion courante de l'exploitation du réseau : soit 68,9 M€ au total

BUDGET TRANSPORTS	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	220,9 M€	231,3 M€	4,7%
Exploitation réseau TC	76,4 M€	68,9 M€	-9,9%
Transports scolaires	3,8 M€	3,8 M€	0,0%
Versement mobilités	140,7 M€	136,6 M€	-2,9%
Autres recettes de gestion courante	0,0 M€	0,0 M€	
Pilotage mission Transports (dt subv. Except. Budget principal)	0,0 M€	22,0 M€	

A noter que l'avance remboursable dont a bénéficiée la métropole en tant qu'autorité organisatrice de mobilité a été comptabilisée en 2020.

. Les dépenses de fonctionnement (frais financiers inclus)

BUDGET TRANSPORTS	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	202,3 M€	209,6 M€	3,6%
Exploitation réseau TC	190,4 M€	197,6 M€	3,8%
Transports scolaires	0,2 M€	0,0 M€	
Matériels roulants	0,7 M€	0,8 M€	7,0%
Subventions transports	1,7 M€	2,0 M€	16,9%
Autres dépenses de gestion	1,7 M€	1,6 M€	-2,4%
Pilotage de la mission transports	3,5 M€	3,4 M€	-2,9%
<i>Gestion financière</i>	<i>4,1 M€</i>	<i>4,1 M€</i>	<i>0,5%</i>

(hors subvention d'équipement à la SEMITAN, retraitée en dépense d'investissement)

Les dépenses de gestion s'élèvent à 205,6 M€ au BP 2021. Elles intègrent des dépenses de personnel affecté au transport en commun pour 1,9 M€, des moyens généraux pour 1,5 M€, des dépenses de services publics pour 1,6 M€, le loyer du crédit-bail des rames CAF pour 0,8 M€, la tarification de l'intermodalité (TAN/TER et Métrocéane) pour 2,05 M€, et principalement les dépenses brutes de la DSP Transports avec la SEMITAN pour 191,6 M€, ainsi que des taxes foncières pour 6,1 M€.

Les frais financiers sont prévus pour 4 M€ en 2021, liés aux emprunts relatifs aux transports.

. Les dépenses d'investissement : 96,1 M€ au total

Budget annexe Transports collectifs	Proposition d'ajustement des AP	BP 2021	Crédits votés 2020	Evolution crédits 2020 / BP 2021
TOTAL Dépenses Budget annexe en AP	126,1 M€	85,5 M€	59,1 M€	44,7%

Des crédits de paiement (dépenses en AP) sont inscrits à hauteur de **85,5 M€** sur ce budget annexe. Par ailleurs, des subventions d'équipements à la SEMITAN sont prévues pour les opérations de rénovation courantes et les acquisitions de matériels et mobiliers inséparables de l'exploitation du réseau pour **10,6 M€**. Ces dernières sont versées en fonctionnement conformément à la nomenclature comptable M43 relative aux transports urbains de voyageurs, mais font l'objet d'opérations d'ordre pour les intégrer en section d'investissement.

Les crédits prévus en 2021 concernent notamment le renouvellement des bus (25,2 M€), la poursuite du transfert du pôle bus de Commerce (7,9 M€), et la poursuite des études de conception des nouvelles rames de tramway (22,1 M€).

Les nouvelles AP votées en 2021 (+126,1 M€) concernent principalement la réalisation de 2 nouvelles lignes de tramway sur l'île de Nantes (100 M€), la poursuite des études opérationnelles pour la rénovation de la ligne 3 du tramway (+9,1 M€) et de la desserte de l'aéroport (+5 M€), les travaux de rénovation des toitures du réseau, avec notamment la pose de panneaux photovoltaïques (+4,5 M€) et le lancement du projet Pôle Échange Multimodal de la Gare de Nantes (4 M€).

. Les recettes d'investissement

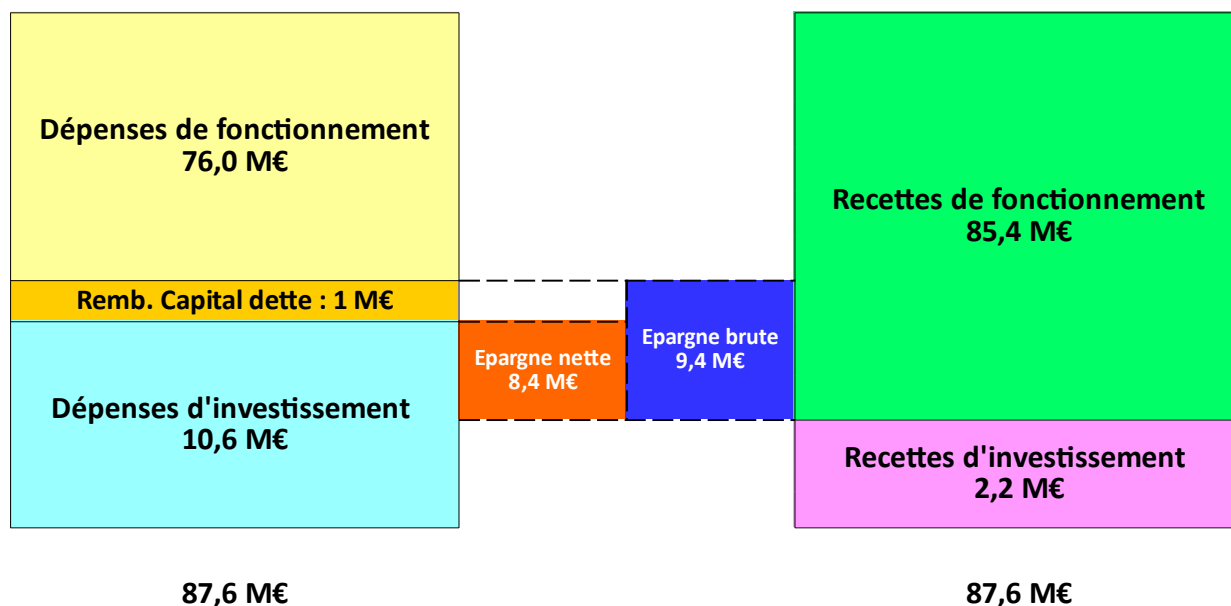
Des recettes sont inscrites à hauteur de 34,4 M€, dont 16,4 M€ au titre de la récupération de la TVA, 12 M€ pour l'acquisition des E-busways (4,65 M€ par l'État, 1 M€ par la Région et 6,4 M€ par le Conseil Départemental 44), 2 M€ du Conseil Départemental 44 pour le Cetex tramway à Babinière, 1,65 M€ du Conseil Départemental 44 pour les études de desserte de l'ouest de l'île de Nantes et 0,8 M€ de l'État pour les études de desserte de l'aéroport.

Le remboursement du capital de la dette du budget Transports est prévu à hauteur de 18,5 M€, pour un encours de 244,7 M€ au 01/01/2021 (intégrant les avances de l'État au titre du dispositif de soutien des AOM de fin 2020 pour 38,6 M€).

Le besoin d'emprunt est prévu à 58,5 M€ au BP 2021.

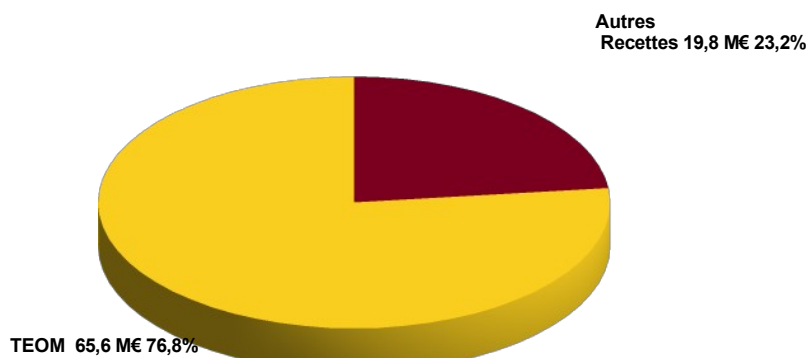
3- Le budget annexe des déchets

Équilibre général – BUDGET ANNEXE DES DECHETS



. Les recettes de fonctionnement

BUDGET DECHETS	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	86,4 M€	85,4 M€	-1,1%
Taxe d'enlèvement des OM	64,6 M€	65,6 M€	1,5%
Redevance spéciale	2,4 M€	2,1 M€	-10,6%
Vente de produits annexes	3,1 M€	1,3 M€	-58,4%
Autres recettes de gestion courante	5,9 M€	8,4 M€	42,6%
Trait OM et déchets recyclables (dt rembt assurance)	10,4 M€	8,0 M€	-22,9%



Les recettes de fonctionnement du budget déchets s'élèvent à 85,4 M€. Elles sont principalement composées de la TEOM (65,6 M€, + 1,5% par rapport au BP 2020), de redevances spéciales (2,1 M€), et diverses recettes d'exploitation pour 9,7 M€. Elles comprennent aussi une indemnité d'assurance liée au sinistre de l'usine de traitement « Arc en Ciel » à Couëron et de couverture des détournements de matériels durant le sinistre (8 M€).

. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion atteignent 76 M€ au BP 2021, dont 17 M€ de charges de personnel et des moyens généraux et actions de communication prévus pour 7,3 M€.

Les dotations pour marchés de collecte (10,6 M€) et de traitement (18,7 M€), d'exploitation des déchetteries et écopoints (5,7 M€) et de traitement des déchets issus de déchetteries (6,1 M€), sont complétées par les autres charges de l'OPC (10,3 M€). Les frais financiers sont inscrits pour 0,2 M€.

BUDGET DECHETS	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	77,2 M€	76,0 M€	-1,6%
Déchetteries	5,5 M€	5,7 M€	3,6%
Collecte	18,2 M€	17,2 M€	-5,3%
Traitement	26,8 M€	28,5 M€	6,1%
Pilotage de la mission déchets	23,3 M€	24,3 M€	4,5%
Gestion financière	3,3 M€	0,2 M€	-94,0%

. Les dépenses d'investissement

Budget annexe Déchets	Proposition d'ajustement des AP	BP 2021	Crédits votés 2020	Evolution crédits 2020 / BP 2021
TOTAL Dépenses Budget annexe en AP	6,2 M€	10,6 M€	8,2 M€	30,3%

Les nouvelles autorisations de programme s'établissent à 6,2 M€, notamment pour l'acquisition de véhicules (3,4 M€), de mobilier de collecte (bacs et PAV pour 1,1 M€) et de containers enterrés (0,4 M€).

Des crédits de paiement 2021 sont inscrits à hauteur de 10,6 M€ sur ce budget annexe (+30% par rapport aux CP 2020) et concernent notamment pour 1,6 M€ les réhabilitations des déchetteries de la Chapelle sur Erdre, Orvault, Nantes, Carquefou et La Montagne, les écopoints de Nantes et la création d'un 13^{ème} site.

Concernant les investissements récurrents, il est prévu 5,4 M€ pour les acquisitions de véhicules, 0,7 M€ pour les petits travaux et équipements et la mise en conformité des déchetteries, et 1,1 M€ pour les dépenses liées à la collecte (acquisition de bacs ou colonnes enterrées...).

Ce budget présente une épargne nette de 8,4 M€ (9,8% des recettes réelles de fonctionnement, contre 9,5% en 2020).

Le remboursement du capital de la dette du budget déchets est prévu à hauteur de 1 M€, pour un encours de 5 M€ au 1^{er} janvier 2021.

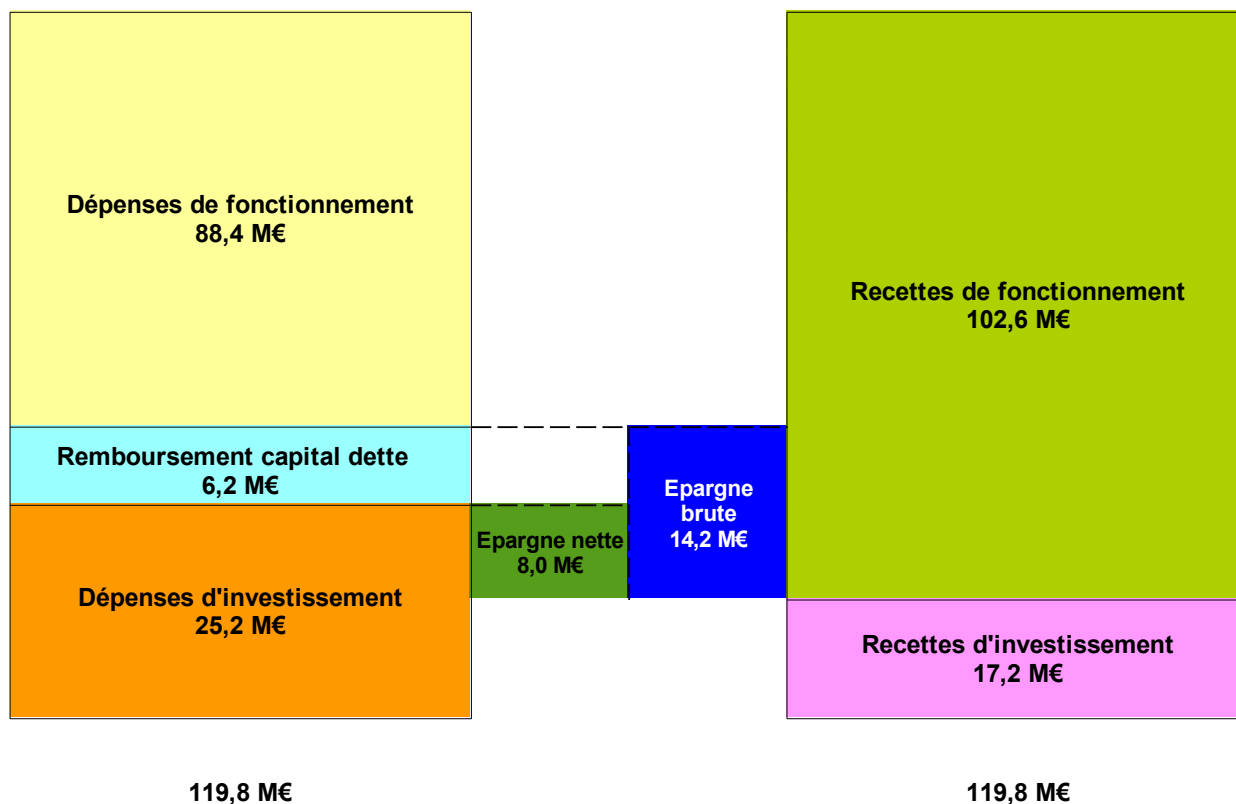
Des recettes d'investissement sont inscrites pour 0,8 M€ (dont le FCTVA pour 0,7 M€).

Ce budget aura un besoin d'emprunt de 1,4 M€ au stade du BP 2021.

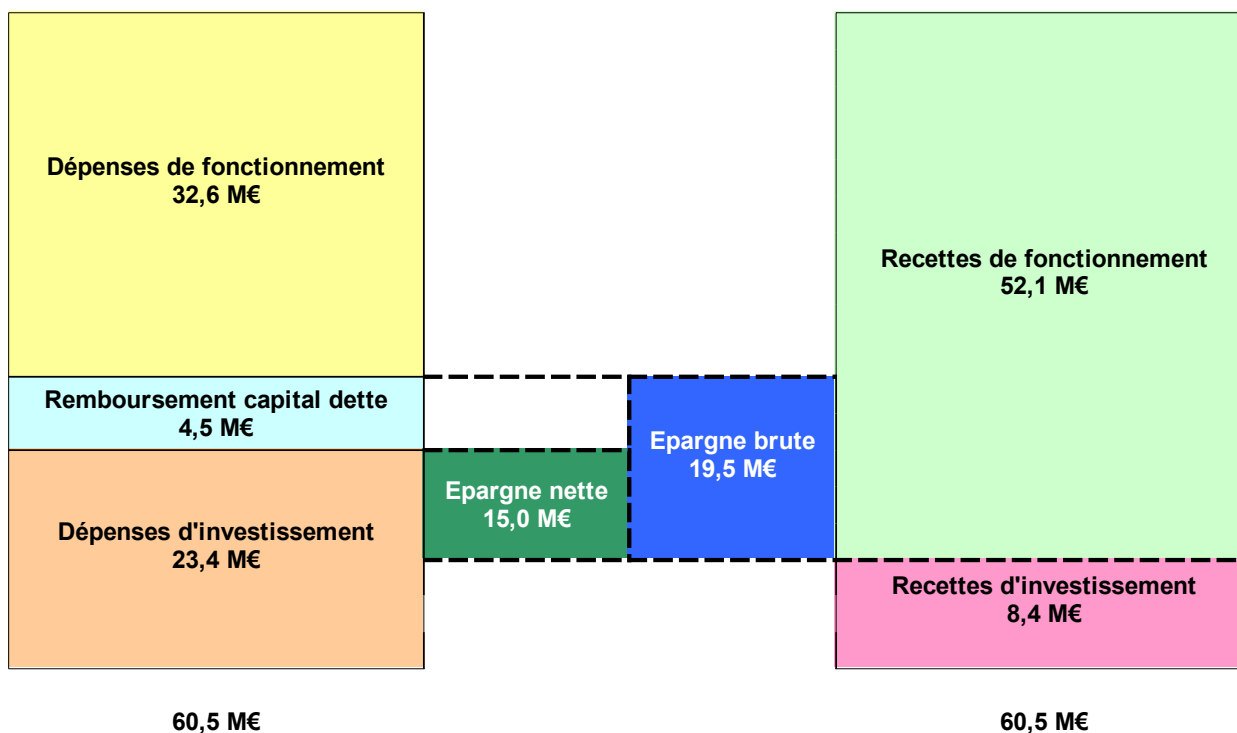
4- Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Ces deux budgets annexes représentent un volume total de 180,3 M€, dont 121 M€ de dépenses de fonctionnement et 48,6 M€ de dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette : 10,7 M€).

BUDGET ANNEXE EAU



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT



. Les recettes de fonctionnement

Ces 2 budgets s'adossent sur une recette principale assise sur les ventes d'eau. La facture d'eau n'évoluera pas en 2021 pour une consommation de référence de 120 m³. La tarification sociale, mise en place depuis 2016, est poursuivie, pour garantir un taux d'effort équitable de la facture d'eau sur le revenu des ménages.

BUDGET EAU	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	102,8 M€	102,6 M€	-0,2%
Exploitation réseaux production et distribution	7,1 M€	6,9 M€	-2,4%
Clientèle abonnés	0,2 M€	0,2 M€	-2,6%
Ventes d'eau aux abonnés	33,6 M€	34,0 M€	1,2%
Fonds collectés pour AELB et BA Assainissement	42,6 M€	42,0 M€	-1,3%
Abonnements	18,5 M€	18,6 M€	0,5%
Autres recettes de gestion courante	0,2 M€	0,2 M€	0,0%
Pilotage mission eau	0,8 M€	0,8 M€	-2,6%

Aussi, sur le budget Eau, les recettes sont inscrites à hauteur de 102,6 M€, en baisse de 0,2%. Les ventes d'eau sont prévues à 34 M€ (+1,2%) et les abonnements à 18,6 M€ (+0,5%).

BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	50,7 M€	52,1 M€	2,7%
Exploitation réseaux	0,0 M€	0,0 M€	
Redevance assainissement	38,7 M€	38,9 M€	0,5%
Participation assainissement collectif	6,8 M€	7,0 M€	3,7%
Autres recettes de gestion courante	5,2 M€	5,6 M€	8,4%
Produits exceptionnels	0,0 M€	0,5 M€	
Pilotage mission assainissement	0,0 M€	0,0 M€	-10,7%

Sur le budget Assainissement, les recettes sont inscrites à hauteur de 52,1 M€, en hausse de 2,7%. La redevance assainissement, recette principale de ce budget (38,9 M€), est prévue en hausse de +0,5%. La participation sur le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est inscrite pour 7 M€.

. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 88,4 M€ pour l'Eau, en hausse de 3,2% par rapport au BP 2020 hors reversements à l'Agence de l'eau et à l'assainissement.

BUDGET EAU	BP2020	BP2021	Evolution BP2021/ BP 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	83,6 M€	88,4 M€	5,7%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors reversements au budget assainissement et à l'agence de l'eau	42,2 M€	43,5 M€	3,2%
Exploitation des installations de production	13,4 M€	12,0 M€	-10,2%
Exploitation des installations de distribution	4,8 M€	4,8 M€	0,1%
Clientèle	0,4 M€	0,3 M€	-24,4%
Recettes/Redevances/Reversement	41,4 M€	44,9 M€	8,3%
Pilotage de la mission eau	21,3 M€	24,3 M€	14,1%
Coopération décentralisée (1 % eau)	0,4 M€	0,4 M€	0,0%
<i>Gestion financière</i>	<i>2,0 M€</i>	<i>1,8 M€</i>	<i>-10,0%</i>

Concernant la production d'eau potable, les dépenses s'élèvent à 12 M€. Elles intègrent les coûts de fonctionnement pour la sûreté, l'énergie et la maintenance, les produits de traitement, ainsi que les tests nécessaires au fonctionnement de la nouvelle usine.

Les dépenses liées à la distribution d'eau sont inscrites à hauteur de 4,8 M€, stables. Celles liées à la clientèle s'élèvent à 0,3 M€.

Les frais de pilotage de la mission eau comprennent notamment les taxes, la masse salariale (13,9 M€), les locations immobilières, les frais de gardiennage... Ils sont inscrits à hauteur de 24,3 M€ et tiennent compte de la mise en œuvre de la tarification sociale. Les frais financiers s'élèvent à 1,8 M€ en 2021.

BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30,9 M€	32,6 M€	5,2%
Exploitation collecte, transferts et petits traitements	5,1 M€	5,2 M€	3,1%
Exploitation traitement des stations d'épuration	9,2 M€	10,4 M€	13,4%
Pilotage de la mission assainissement	15,7 M€	16,0 M€	1,4%
Coopération décentralisée	0,2 M€	0,2 M€	0,0%
<i>Gestion financière</i>	<i>0,7 M€</i>	<i>0,7 M€</i>	<i>0,0%</i>

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'Assainissement sont prévues à hauteur de 32,6 M€, en hausse de 5,2%.

Les dépenses d'exploitation de la collecte des eaux usées s'élèvent à 5,2 M€, dont 2,5 M€ liés aux charges de gestion des opérateurs privés et 2,6 M€ liés à l'exploitation des équipements (comprenant l'électricité).

Les dépenses d'exploitation et de traitement des stations d'épuration et de traitement des boues sont prévues à hauteur de 10,4 M€ au titre du nouveau marché d'exploitation.

Les dépenses de pilotage de la mission assainissement : masse salariale (9,5 M€), taxes, locations immobilières... s'élèvent au total à près de 16 M€. Elles tiennent compte de la poursuite de la tarification sociale. Les frais financiers s'élèvent à 0,74 M€ en 2021.

. L'investissement

Les autorisations de programme ouvertes au BP 2021 s'élèvent à 18,2 M€ sur l'eau et à 18,3 M€ pour l'assainissement. Sur les 2 budgets annexes, les crédits de paiement atteignent 48,6 M€ pour 2021, hors gestion de la dette.

Budget annexe Eau potable	Proposition d'ajustement des AP	BP 2021	Crédits votés 2020	Evolution crédits 2020 / BP 2021
TOTAL Dépenses Budget annexe en AP	18,2 M€	25,2 M€	17,4 M€	44,9%

Sur le budget Eau, les dépenses concernent la modernisation de l'usine de la Roche pour 6,7 M€, la poursuite de la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud-Ouest du département pour 1,1 M€, la sécurisation de la station de pompage de Mauves sur Loire (0,9 M€ en 2021) et la réhabilitation des canalisations en sous-sol du réservoir de la Contrie. Au titre des investissements récurrents, 2,2 M€ sont consacrés aux études ou travaux neufs et de gros entretien de production, 8,6 M€ aux extensions et renouvellement du réseau de distribution et 0,7 M€ au matériel technique de comptage ou de facturation. Une nouvelle enveloppe dédiée au numérique et à la sûreté est ouverte pour 297 000€ en 2021.

Des recettes sont prévues à hauteur de 3,84 M€, dont 2,6 M€ pour l'usine d'eau et 0,9 M€ pour la sécurisation Nord Ouest.

Budget annexe Assainissement	Proposition d'ajustement des AP	BP 2021	Crédits votés 2020	Evolution crédits 2020 / BP 2021
TOTAL Dépenses Budget annexe en AP	18,3 M€	23,4 M€	22,5 M€	4,1%

Sur le budget Assainissement, les crédits de paiement 2021 concernent le programme de protection de l'Erdre-aval et les bassins Barbin (0,8 M€) et Gué Robert (0,6 M€), l'opération de valorisation du biogaz (1,3 M€) et le schéma directeur des eaux usées (0,6 M€).

Par ailleurs, 7,7 M€ sont affectés à la réhabilitation et l'extension des réseaux secondaires de collecte et transferts, 1,7 M€ aux travaux de branchements, 3,6 M€ au titre des travaux de structure d'exploitation et 1,9 M€ pour les infrastructures de traitement. Enfin, 1,2 M€ sont prévus pour les études sur le patrimoine. Une nouvelle enveloppe dédiée au numérique et à la sûreté est ouverte pour 425 000€ en 2021.

Des recettes sont également prévues, à hauteur de 2,3 M€.

. Les épargnes et la dette

Ces budgets présentent des niveaux d'épargne nette de 8 M€ pour le budget Eau (7,8% des recettes réelles de fonctionnement, contre 12,6% en 2020) et de 15 M€ pour le budget Assainissement (28,8% des recettes réelles de fonctionnement, contre 30,1% en 2020), permettant le financement d'une part importante des investissements.

Les emprunts nécessaires à l'équilibre du budget primitif atteignent 13,3 M€ au budget eau et 6,1 M€ au budget assainissement.

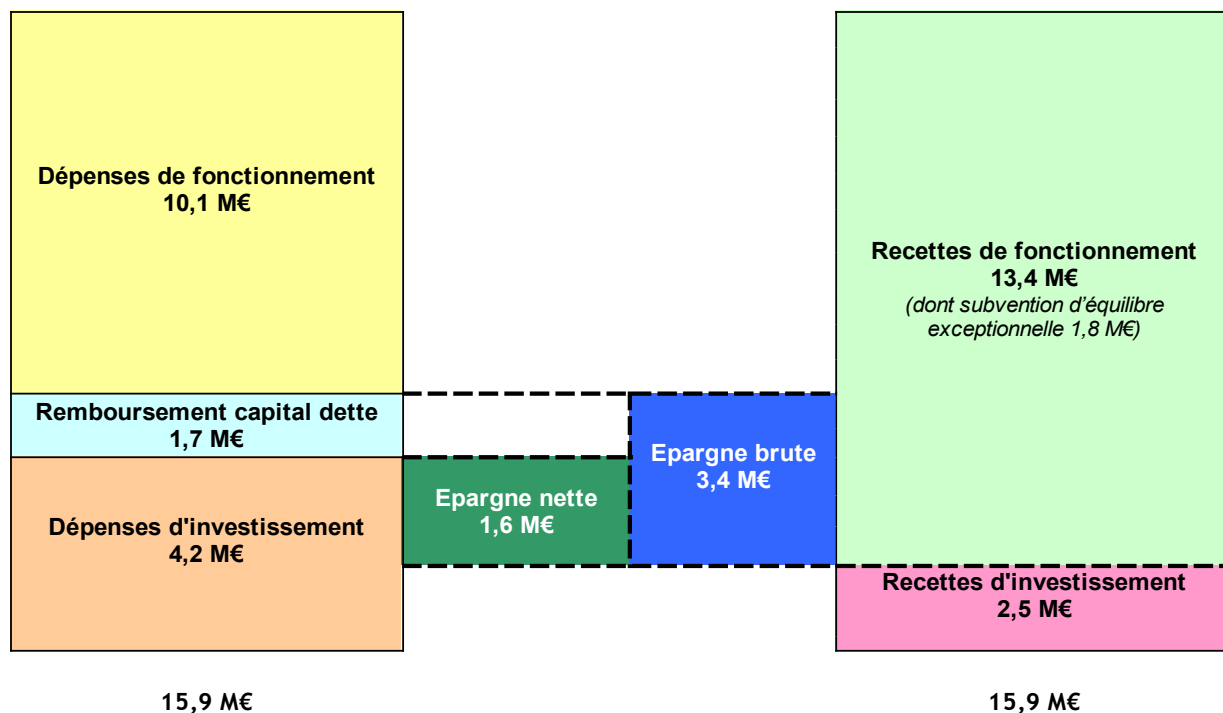
Pour l'eau, le remboursement du capital représente 6,15 M€ et les frais financiers 1,8 M€.

Pour l'assainissement, le remboursement du capital représente 4,5 M€ et les frais financiers 0,74 M€.

La dette du budget de l'Eau au 1^{er} janvier 2021 atteint 58,3 M€ (contre 63,6 M€ en 2020) et celle du budget de l'Assainissement 16,7 M€ (contre 20,9 M€ en 2020).

5 – Le budget annexe du stationnement

BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT



. **Les recettes de fonctionnement** sont inscrites à hauteur de 13,4 M€. Leur évolution est liée à l'ajustement des recettes des parkings en régie et en gestion déléguée, compte tenu de la baisse de fréquentation, et des 19 parkings relais tarifés, ainsi qu'à une subvention exceptionnelle du budget principal compensant en partie la baisse de recettes liée à la crise sanitaire pour 1,8 M€.

BUDGET STATIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12,0 M€	13,4 M€	12,3%
Exploitation parkings régie	3,0 M€	2,6 M€	-13,3%
Exploitation parkings délégués	8,2 M€	8,5 M€	3,7%
Parcs relais	0,7 M€	0,5 M€	-31,3%
Autres recettes de gestion courante	0,0 M€	0,0 M€	
Produits exceptionnels	0,0 M€	1,8 M€	
Pilotage mission stationnement	0,0 M€	0,0 M€	

. **Les dépenses de fonctionnement** sont inscrites à hauteur de 10,1 M€, en hausse de 1,5 M€. L'évolution est due aux périmètres des parkings en DSP (nouveaux contrats), ainsi qu'à une subvention d'équipement pour travaux au parking Commerce de 3 M€ et la mise en accessibilité du parking Decré (1,2 M€). La masse salariale de ce budget s'élève à 0,8 M€. Les frais financiers sont inscrits pour 0,5 M€.

BUDGET STATIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Evolution BP2021 / BP 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8,6 M€	10,1 M€	17,39 %
Parkings gérés en régie	0,5 M€	0,6 M€	23,34%
Parkings en gestion déléguée	4,0 M€	5,2 M€	28,96%
Parcs relais	2,4 M€	2,5 M€	6,43%
Pilotage de la mission stationnement	1,2 M€	1,3 M€	5,30%
<i>Gestion financière</i>	<i>0,5 M€</i>	<i>0,5 M€</i>	<i>0,00%</i>

L'épargne nette s'élève à 1,6 M€ et représente 12,3% des recettes réelles de fonctionnement.
L'encours de dette s'élève à 20,3 M€.

. L'investissement

Budget annexe Stationnement	Proposition d'ajustement des AP	BP 2021	Crédits votés 2020	Evolution crédits 2020 / BP 2021
TOTAL Dépenses Budget annexe en AP	-4,8 M€	4,2 M€	25,7 M€	-83,8%

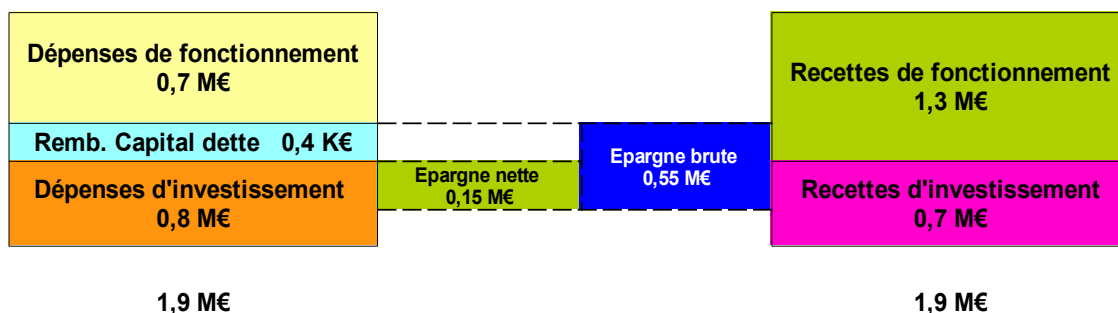
Les nouvelles autorisations de programme s'établissent à -4,8 M€ : ceci compte tenu du transfert de l'opération du pôle d'échange multimodal de la Gare sur le budget annexe Transports et de la cour des taxis sur le budget principal : -7,2 M€.

Après un niveau d'investissement élevé en 2020, les crédits de paiement 2021 sont inscrits à hauteur de 4,2 M€, dont 0,3 M€ pour les parkings en régie et 0,3 M€ pour les parkings en gestion déléguée. Par ailleurs, 3,4 M€ sont prévus pour les P+R, notamment pour le solde du paiement des travaux d'extensions des P+R Neustrie et Porte de Vertou (2,3 M€).

Enfin, le montant de participation pour le parking courte durée des îlots 8D-8E dans le cadre de la ZAC Pré Gauchet est inscrit pour un montant total de 2,5 M€ (pas de paiement prévu en 2021).

6 - Le budget annexe des Locaux industriels et commerciaux

BUDGET ANNEXE LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX



Le budget annexe des locaux industriels et commerciaux est destiné à la gestion et à l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises...).

Suite au renouvellement du contrat, la DSP PIEM est réintégrée au budget principal.
Ce patrimoine est géré par marchés de gestion, avec la SPLA Nantes Métropole Aménagement.

Les recettes de fonctionnement atteignent 1,3 M€ et les dépenses de même nature avoisinent 0,7 M€.

Les investissements sont prévus à 0,8 M€ au BP 2021, avec la fin de l'opération Biotech (0,4 M€), le confortement du site Le Granit (0,2 M€) et l'entretien des immeubles économiques (0,1 M€).

La dette au 1^{er} janvier 2021 du budget LIC s'élève à 0,6 M€.